

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00

Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBEVINS 25-32

Directeur: Emile KAHN

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.26, PARIS

SOMMAIRE

LA LIGUE, LA JUSTICE ET LA SCIENCE

Paul LANGEVIN

POUR L'ESPAGNE ET LA PAIX

Isabelle BLUM

Philippe LAMOUR

EN TUNISIE

Pierre VIENOT

LES ÉVÉNEMENTS DE FÉVRIER 1937

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

1937 l'année du XX^e Anniversaire
l'année de votre voyage en

U.R.S.S.

Printemps

Circuit des Fêtes de Mai - Fêtes du Travail
Départ 24 avril - Retour 9 Mai
LENINGRAD et MOSCOU - Tout compris à partir de 2150 fr.

É t é

**Tous circuits vers l'U. R. S. S. par terre
air - mer (Via Baltique ou Méditerranée)**

Tous bureaux de voyages ou
Intourist, 12, rue Auber - Paris (9^e)

« LAZEL, LA PLANETE SANS AMOUR, roman scientifique d'anticipation, par Jacques Bohé. Prix : 12 fr.; pour les libraires : 7 fr. 50 franco contre versement c. et chèque postal n° 133-69, Alger, à J. Bohé, rue Parnet, Hussein-Dey (Alger). »

Sections du Rassemblement Populaire

demandez une représentation des
IMMENSES SUCCÈS :

LES MARCHANDS DE CANONS

3 actes de Maurice ROSTAND

JEAN JAURÈS CONTRE LA GUERRE

3 actes de F. CANELLI

Ecire aux Tournées SEDILLOT

24, rue La Bruyère, Paris (9^e). — Tél. Trinité 78-74

Artistes syndiqués des Théâtres de Paris

Décorations spéciales

Références des principaux théâtres municipaux

VILLEGIATURES

NICE HOTEL DU MIDI, 16, rue d'Als.-Lorr. Face Ligue
Droits H. Meilleur accueil, propreté et tranquillité.
Chambre depuis 12 fr. — Pension complète depuis 30 fr.

NICE Pension Belvédère, 231, boulevard Carnot, mer,
forêt, confort, garage. Pension complète depuis
25 fr. Arrangement pour séjour.

ALBERT AÉLION

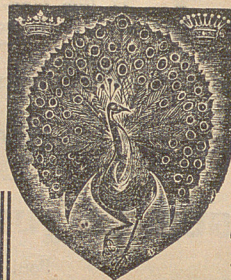
CONSEIL JURIDIQUE

Député au Parlement, ancien Ministre, Membre du Conseil National
Syndical des Mandataires en vente de fonds de commerce
et Industries de France

Membre de l'Institut Juridique de France
TOUTS PROCÈS ET RECOURS A FORFAIT

Téléph. P. OUV. 41-75
R. C. Seine 411-250

3, Rue Cadet - PARIS (9^e)



Vraie

et

Fausse

NOBLESSE

par Henry BELLAMY

Les origines de notre noblesse. — La particule et les armoiries. — Voulez-vous vous faire anoblir régulièrement ? — La noblesse au Parlement, au Conseil municipal, au Conseil d'Etat, dans la carrière. — La noblesse et la finance : noblesse d'assurances et noblesse de banque. — Les mariages de noblesse et d'argent. — Les anoblissements du Pape. — « L'Action Française » et la noblesse. — De quelques truquages nobiliaires. — La foire aux titres. — Noblesse d'escroquerie. — Conclusions: Les titres de noblesse, le fisc et le visa républicain.

Numéro spécial "CRAPOUILLOT" : 12 f.

L'indispensable complément du fameux numéro spécial :

LES 200 FAMILLES (10 f.)

RAPPEL DU DERNIER GRAND SUCCÈS :

DE LÉNINE A STALINE, par Victor Serge 10 f.

"CRAPOUILLOT"

3, place de la Sorbonne, Paris. Ch. p. 417-26



LIBRES OPINIONS*

LA LIGUE, LA JUSTICE ET LA SCIENCE

par Paul LANGEVIN, Membre de l'Institut

Depuis l'organisation récente des Emissions économiques et sociales, la Voix de la Ligue est entendue deux fois par mois.

Les émissions, transmises par le poste de la Tour Eiffel, dont la puissance est assez faible, sont heureusement relayées par cinq postes d'Etat : Radio P.T.T.-Nord, Bordeaux-Lafayette, Montpellier-Languedoc, Nice-Côte d'Azur, Lyon P.T.T. Les Cahiers se proposent d'indiquer les jours et heures réservés à la Voix de la Ligue afin que les ligueurs et s'il se peut, les Sections, puissent se mettre à l'écoute.

La première émission de la Voix de la Ligue a été faite le 19 janvier, par le Président Victor Basch, sous ce titre : « Ce qu'est la Ligue des Droits de l'Homme ». On en trouvera la substance dans l'article paru aux Cahiers du 15 octobre 1936 et depuis reproduit en tract.

La deuxième émission a été faite le 8 mars par le professeur Paul Langevin, membre de l'Institut, vice-président de la Ligue. Nous sommes heureux d'en publier ci-dessous le texte.

La prochaine émission aura lieu le 31 mars, à 14 heures. Elle sera faite par A.-Ferdinand Hérold, homme de lettres, vice-président de la Ligue, sur ce thème : « La Ligue, les Lettres et les Arts ».

Depuis bientôt quarante ans, la Ligue des Droits de l'Homme s'efforce de grouper tous ceux qui s'intéressent à l'application et au perfectionnement de la justice, à cette œuvre humaine de création continue et d'adaptation aux conditions changeantes de la vie, à cet ensemble de règles qui permettent aux hommes la vie collective, qui rendent paisibles et bienfaisantes les relations d'individu à individu, de l'individu avec le groupe, ou des groupes entre eux. A ces trois ordres de relations correspondent les trois formes étroitement solidaires de la justice, les formes individuelle, sociale et internationale. L'expérience relativement récente de notre espèce, dans sa courte histoire de quelques dizaines de siècles, rend de plus en plus évident que, dans ses divers domaines, dans sa structure permanente, comme

dans son application quotidienne, l'œuvre de justice doit s'appuyer sur une base essentielle, sur le principe fondamental du respect de la personnalité humaine.

Fondée, à l'occasion d'un cas particulier, pour assurer le respect de la justice dans les relations de l'individu avec la collectivité, notre Ligue a trouvé devant elle, et accompli de son mieux, la tâche immense et quotidienne de défendre et de promouvoir la justice sociale, si rudimentaire encore et dont les progrès qui semblaient les mieux assurés, depuis la proclamation des droits de l'homme, sont dangereusement remis en question aujourd'hui ; puis, par une extension naturelle et nécessaire, elle a été conduite également à s'occuper de la justice internationale, encore presque inexistante, à défendre l'embryon d'organisation collective que représente la Société des Nations.

Je voudrais dire ici pourquoi, parmi les collaborateurs qui sont, dès la première heure, venus de toutes parts à la Ligue pour l'aider dans sa

* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

tâche de veiller à la promotion et à l'application de la justice, des hommes de science comme Duclaux, Grimaux, Hadamard, Painlevé, Borel et tant d'autres qui, comme eux, ont compris combien le développement de la justice est étroitement lié à celui de la Science, sont restés attachés à la Ligue et collaborèrent de plus en plus à son action.

Tout d'abord, nous savons avec quelle rapidité notre Science, mère des techniques, modifie les conditions d'existence des hommes, transforme le milieu auquel doivent s'adapter nos collectivités humaines et la construction vivante de justice qui les régit. Nos moyens de production sont déjà tels qu'ils permettent d'assurer, sans oppression ni exploitation, une existence convenable à tous les hommes — fait fondamental qui doit aujourd'hui servir de base à la justice sociale. D'autre part, nos moyens de communication et de transport se sont développés de manière à mettre en contact étroit et permanent, pour se servir ou pour se nuire, des groupes humains qui pouvaient autrefois pratiquement s'ignorer, rendant ainsi nécessaire la constitution juridique d'une collectivité internationale couvrant la Terre entière. Enfin, les moyens de destruction, étroitement solidaires des moyens d'action mis par la Science à la disposition des hommes, sont devenus tels, ils facilitent de telle manière l'oppression des individus et l'anéantissement réciproque des peuples, que la réalisation de progrès essentiels et rapides en matière de justice sociale et internationale est devenue une question de vie ou de mort pour notre espèce.

Ainsi les progrès de la Science, s'ils permettent de faciliter, d'enrichir et d'embellir la vie, exigent un développement parallèle de la justice et peuvent représenter un danger d'autant plus grand que cette adaptation nécessaire est plus lente à se produire.

La justice, nécessairement en retard sur la Science, ne l'a jamais été davantage, ni plus dangereusement qu'aujourd'hui. Pour compenser ce retard et pour conjurer les dangers nationaux et internationaux qui en résultent, un effort doit être accompli qui explique la peine et qui sera l'honneur de notre époque, probablement décisive dans l'histoire de l'humanité.

Retard de la justice sur la science en matière sociale, puisque les principes fondamentaux de la vie collective et les lois qui les expriment, si proches encore en matière économique de la loi de la jungle où chacun ne songe qu'à ce qui le concerne et à son profit personnel, ne sont plus adaptés aux possibilités actuelles de la production. Danger résultant de ce retard, puisque les moyens de destruction créés par la Science permettent d'imposer par la force à tout un peuple et de maintenir des régimes d'exploitation, d'oppression et de terreur.

Retard de la justice sur la science en matière internationale puisque le contact établi par la

technique entre les peuples rend plus sensible et plus dangereuse l'absence d'une véritable organisation internationale, rend plus insupportable le règne de la violence comme arbitre suprême dans les différends entre les nations. Danger d'autant plus grand que nos moyens de destruction sont devenus plus puissants.

Pour diminuer ces retards et conjurer ces dangers, deux solutions sont possibles, faire reculer la science ou promouvoir et créer la justice.

La première solution, préconisée par ceux qui veulent enchaîner le nouveau Prométhée, la Science, n'est évidemment pas raisonnable; en dehors des bienfaits nouveaux dont on nous priverait par crainte de dangers qu'il est en notre pouvoir de conjurer, les résultats déjà obtenus par la science sont acquis; il n'est au pouvoir de personne de les effacer et d'arrêter dans son mouvement la force profonde qui pousse notre espèce à pénétrer par la pensée le monde qui l'entoure, à poursuivre de plus en plus consciemment l'aventure collective de sa vie sur la Terre, aventure dont il dépend de nous qu'elle devienne merveilleuse ou tragique.

Reste la seconde solution, celle qui consiste à promouvoir la justice, sur tous les plans, avec la conscience que le temps presse, à faire en sorte que la Science, de plus en plus sûre d'elle-même, de ses méthodes et de ses résultats, tende la main à sa sœur, réputée boiteuse, la Justice, pour l'aider à franchir les obstacles qui les séparent.

Le Savant, responsable malgré lui de la situation actuelle, ne peut plus s'en désintéresser, il ne peut plus rester confiné dans son rêve sans s'inquiéter des répercussions que peuvent avoir pour les autres hommes, les paroles qu'il y prononce et les découvertes qu'il y fait.

C'est la conscience de ce devoir qui a conduit et maintenu à la Ligue ceux dont j'ai cité les noms tout à l'heure et beaucoup d'autres parmi les privilégiés auxquels sont largement dispensées les joies de l'esprit. Leur salut et celui de tous ne peut résulter que d'une claire conscience de leur solidarité avec les autres hommes et d'une action en conséquence pour aider à réaliser les conditions favorables au développement des bienfaits de la Science, pour aider aussi à lutter contre les dangers que représentent des moyens d'action trop puissants mis entre les mains d'une humanité encore dans l'enfance et facilement tentée par l'abus des forces brutales dont elle peut disposer.

Je dois dire d'ailleurs que cet effort de collaboration, au sein de la Ligue, en particulier, porte en lui-même sa récompense par l'impression d'élargissement et d'enrichissement intérieur qu'il procure au contact des problèmes posés par la Justice, problèmes singulièrement plus complexes, plus humains et plus émouvants que ceux de notre Science. Et pour tout dire d'un seul mot : au contraire du négat, le clerc s'enrichit en ne trahissant pas.

PAUL LANGEVIN.

Pour l'Espagne et la paix

EN ESPAGNE. IL FAUT SAUVER LA FRANCE

par Philippe LAMOUR, avocat à la Cour d'appel

Il n'y a plus de guerre civile espagnole.

Il y a une invasion étrangère, à l'occasion d'une sédition militaire, invasion qui poursuit ses fins propres. Et ces fins sont dirigées contre la France.

Nous venons, mon collaborateur André Cayatte et moi, de passer dix jours au front de Madrid. J'essaierai de résumer ce que nous avons vu et les conclusions qu'il faut en tirer.

L'armée nationale

Qu'est-ce que l'armée nationale ?

À la tête, des généraux félons, traîtres à leurs serments, qui doivent tout à la République et avant tout l'indulgence à leurs fautes passées. Officiers sans talent battus par tout et par tous, y compris par ces Marocains qu'ils ne craignent pas actuellement d'employer à fusiller leurs concitoyens. Soldats d'antichambres dont la carrière était due à l'esprit courtisan plus qu'aux qualités stratégiques.

Ils se sont soulevés le 19 juillet 1936, escomptant la victoire en quelques heures, pour un pronunciamiento classique. Ils ont trouvé devant eux un peuple conscient de ses droits et de sa force, décidé à défendre jusqu'à la mort la liberté récemment conquise. Et dans ces quelques heures, ils ont été vaincus, eux qui avaient les casernes et les armes, par un peuple désarmé.

C'est alors qu'ils ont fait appel à l'étranger, selon un processus désormais de style. Chaque fois qu'une caste dominante risque d'être dépossédée de sa prééminence, elle préfère sacrifier sa patrie à ses privilèges. Cela est vrai depuis Coblenz et Quiberon jusqu'à Madrid en passant par la Commune de Paris, écrasée par les Versaillais sous l'œil bienveillant des Prussiens.

Un manteau d'arlequin

Cette armée « nationaliste », de quoi est-elle composée ?

D'abord, de fanatiques phalangistes qu'on ne voit pas au front, affectés qu'ils sont à des besognes de police pour surveiller et contenir à l'arrière une population unanimement soupçonnée de « marxisme » dans un pays qui est « occupé » comme par une armée étrangère, mais qui n'est pas « acquis ».

Puis les *requetes*, ces montagnards navarrais qui se battent pour le carlisme en tant qu'abstraction, car, en fait, il n'y a plus de prétendant carliste, de sorte que ces éberlués se font tuer pour une chimère.

À côté d'eux, le *Tercio*, c'est-à-dire, en Espagne, le rebut d'une société, défini par son fonda-

teur comme le suprême rendez-vous des malfaiteurs et des détraqués. C'est ce rebut social qu'on charge d'apporter « l'ordre » à coups de fusil aux ouvriers et paysans d'un pays dont ils sont la lie.

Puis les *marocains*, pauvres gens abusés par de vaines promesses, payés en monnaie de singe, et qui marchent à coups de mensonges et sans savoir pour qui, ni pour quoi. Nous avons publié la photographie d'un des billets de banque avec lesquels on « paie » ces misérables pour la triste besogne qu'on leur impose. Nous l'avons trouvé dans une position récemment conquise à la Casa del Campo. C'est un billet de 1.000 couronnes autrichiennes, c'est-à-dire une monnaie disparue depuis treize ans, qui n'existe plus et a été remplacée par le shilling.

Et enfin, encadrés par ces troupes mercenaires et ces partisans frénétiques, les malheureux soldats en service au moment de la révolte et qu'on a mobilisés en leur faisant croire qu'ils allaient défendre la République attaquée par les monarchistes ! Ceux-là qui, à présent, ont compris, sont surveillés de près et ne montent au front qu'entourés de troupes sûres.

C'est à cet arlequin d'armée que les pays fascistes ont commencé par fournir des armes et c'est autour d'elle, devenue une horde prétexte, que se constitue actuellement l'armée italo-allemande d'invasion qui ne vise dans la guerre espagnole que l'occupation de la frontière sud de la France.

Témoignages

Cette armée, c'est l'armée de la nuit. Elle est fondée sur l'ignorance, la contrainte, le mensonge. Pour obliger cette prétaïlle d'opprimés à lutter contre leurs frères d'oppression, il n'y a que la force et l'obscurité.

À Madrid, nous avons vu quatre-vingt-deux soldats échappés des lignes de Franco. Ils étaient à la veille de passer devant le Conseil de guerre. C'étaient tous des ouvriers syndicalistes pour la plupart ou des paysans amenés au socialisme par la lenteur d'application de la loi agraire. Ils étaient dans l'armée au moment du soulèvement. Ils avaient cru naturellement le mensonge officiel. Depuis, ils attendaient l'occasion de passer dans nos lignes.

— Pourquoi n'y a-t-il pas plus de déserteurs encore ?

— C'est difficile. Nous sommes surveillés et quand nous réussissons à échapper, nous risquons d'être tués par les républicains qui ne peuvent deviner que nous venons à eux en frères.

Nous interrogeons deux marocains. au crâne

tondu, aux yeux apeurés, car pour stimuler leur courage, on leur a dit que « les bandits marxistes » leur feraient subir avant de les tuer des tortures horribles. Ce sont des *Marocains français*, de Fez. Ils ont été « racolés » en territoire français. Ils étaient sans travail. On leur en a promis au Maroc espagnol. Ils devaient toucher 2 pesetas 50 par jour. On les a embarqués pour Cadix sans leur dire quel genre de « travail » on attendait d'eux. Quant aux 2 pesetas 50, *ils ne les ont jamais touchées*. Nous livrons le cas de ces protégés français aux impavides méditations de M. Delbos.

Un sauvage instruit

A Valence, nous avons interrogé un jeune aviateur italien, fait prisonnier sur le front du Sud. Son cas est tragique et émouvant. C'est un grand jeune homme de 22 ans, sympathique et fin. Il avait 8 ans lors de la marche sur Rome. Il n'a jamais vécu que dans l'atmosphère du fascisme. Il ne connaît rien d'autre. Il a appris à lire, à penser, à agir, sans que l'esprit critique intervienne jamais, tel qu'un Etat totalitaire avait décidé qu'il devait penser, agir et savoir. *Il n'a reçu que l'instruction nécessaire à l'empêcher de comprendre*. La connaissance n'a été pour lui qu'un instrument d'esclavage, savamment manié. Il croyait vraiment faire la guerre à une horde de brigands et non à un peuple de braves gens, de paysans comme ses parents, de femmes et d'enfants comme sa mère et ses petits frères.

Son histoire est simple. Il terminait son service militaire. On le garda soi-disant pour l'envoyer comme aviateur en Abyssinie et il s'embarqua officiellement pour l'Abyssinie; mais, quelques jours plus tard, il débarquait à Séville. On ne lui avait rien dit, rien demandé. Il n'avait rien choisi. Il exécutait un ordre.

— Vous n'étiez pas volontaire pour la guerre d'Espagne?

- Je ne savais pas où on allait.
- On vous a embarqué par ordre?
- Nous avons reçu un ordre et nous sommes partis en groupe complet avec les machines.
- Y a-t-il beaucoup de matériel à Séville?
- On en a débarqué beaucoup et on en débarquait chaque jour.
- Qu'y avait-il comme troupes?
- Des motoristes allemands, des aviateurs allemands et italiens surtout.
- A combien évaluez-vous les troupes allemandes et italiennes en Espagne?

Le jeune Italien lève les bras dans un geste qui signifie l'impuissance à calculer.

— Des milliers.

— *Beaucoup de milliers.*

J'ai oui dire que le Quai d'Orsay attendait sans excès d'impatience des preuves du débarquement, non de *volontaires*, mais d'un véritable corps d'expédition étranger: je livre bien volontiers ce témoignage à sa documentation. Il va de soi que, pour

éviter des représailles à sa famille, je ne puis donner le nom de cet Italien.

Mais il va sans dire également que je le tiens avec indication du lieu où il se trouve actuellement à la disposition de MM. Blum et Delbos.

Un Allemand avoue

Cet Allemand, dont je ne puis non plus citer le nom, est un homme courageux. Il est sûr d'être fusillé. Il veut cacher son angoisse. Il plastronne.

— Je sais qu'on me tuera, dit-il, mais nous gagnerons cette guerre et la France sera battue.

— Etes-vous volontaire ?

— J'ai demandé à partir.

— Avec des volontaires ?

— Non. Il ne serait pas bon d'improviser des organisations de volontaires. Dans la guerre moderne, il faut des groupes qui se connaissent et ont été instruits ensemble.

— On a donc mobilisé des corps entiers, organiquement ?

— ...

— Vous ne gagnerez pas !

Ce défi, comme je le voulais, le déchaine à nouveau.

— Si. Et la France, attaquée de partout, perdra la prochaine guerre et nous aurons notre revanche.

— Qui vous a dit cela ?

— On nous l'enseigne à la section d'école de sous-officiers. *C'est le plan de Hitler qui sait ce qu'il fait*. Après l'Espagne, ce sera la France.

On ne peut être plus net. Tout commentaire serait vain.

Un peuple libre en armes

En face de cette armée de la haine et de la nuit, c'est toute la vieille Espagne qui s'est dressée. Des millions d'hommes. Et d'hommes sans armes par la faute des démocraties occidentales et du drame bouffon de la non-intervention.

D'un côté, Franco, abondamment approvisionné en matériel ne trouve pas sur le territoire qu'il occupe un homme à mobiliser pour lui confier ces armes. Il lui faut, non seulement l'équipement d'une armée mais cette armée elle-même.

Et c'est l'armée inconsciente de l'erreur et de l'obscurité. On se demande qui est le plus misérable spirituellement, du pauvre Marocain analphabète qu'on a trompé et volé ou du jeune Italien qui croit penser, qui croit savoir, qui croit être libre et qu'on embarque sans son avis pour un but qu'il n'a pas choisi et une tâche pour laquelle on ne l'a pas consulté. Il ne sait rien — ni où il va — ni pourquoi, ni pour qui. Sa famille ne sait rien — ni ce qu'il fait — ni où il est. Rien. On ne sait rien ?

L'armée républicaine, elle, n'est composée que de volontaires dont chacun a choisi d'être là, et sait pourquoi. On l'instruit, on le renseigne. Au front on lit les journaux, on réunit les hommes pour des conférences d'éducation.

Pas un village repris où l'on n'ouvre une école.

On combat l'analphabétisme. Partout se créent des clubs de lecture, d'éducation populaire par le livre et l'image. On ne parle que d'instruire, d'éclairer, de construire l'avenir tout en défendant la liberté.

Partout, dans la rue, sur les murailles, sur les banderolles qui vont d'une maison à l'autre, il est fait appel à la haute dignité de l'être et l'on associe la guerre d'aujourd'hui à la culture de demain qu'elle conquiert.

Il est effarant de voir quelles sottises ordurières ont été imprimées en France sur ce peuple espagnol, qui lutte avec une noblesse que seule la vieille Espagne peut susciter chez le moindre de ses paysans.

Les « voyous marxistes », les « détrousseurs de cadavres », les « violateurs de sépultures », qu'on les regarde vivre !

C'est le paysan qui cultive son champ, le fusil à la bretelle. C'est ce peuple de Madrid, grouillant de vie à quelques centaines de mètres du front, dans une ville bombardée et investie où fonctionnent cent cinémas, et s'impriment cinquante journaux. C'est cette floraison inattendue d'artistes populaires qui, chaque jour, dessinent, affichent, sculptent ces œuvres d'une inspiration exaltée et magnifique.

L'Espagne « rouge », c'est ce pays où l'ordre est parfait, dans les villes et dans les campagnes. Ce pays où ceux qui souffrent et qui luttent gardent de la tradition nationale toutes les hautes qualités et qui ont cette délicatesse émouvante d'organiser, dans Madrid bombardée, des fêtes et des fêtes afin de pouvoir construire en Espagne et offrir à l'U. R. S. S. un nouveau *Kon-somol* pour remplacer le navire russe détruit par les rebelles.

C'est Albacète, ville de garnison, où reviennent les brigades au repos, et où il n'y a ni un homme ivre, dans la rue, ni un scandale, ni une plainte de femme brutalisée.

Ce peuple a bien autre chose à faire qu'à détruire et déchaîner les passions basses. Il est déjà occupé à reconstruire un monde et n'a plus qu'une passion : gagner la guerre.

Ce n'est pas seulement une démocratie fraternelle qu'on laisserait abattre, en continuant l'actuelle politique d'asphyxie à l'égard de l'Espagne. C'est aussi le creuset des plus hautes valeurs spirituelles du temps présent, et l'immense espérance que représente un peuple entier qui veut se libérer pleinement et donner demain au monde l'exemple utile de l'adaptation du génie occidental épris de liberté personnelle, aux nécessités de l'ordre économique.

Un pays « occupé »

Il n'y a pas deux Espagne, la « rouge » et la « blanche ». Il n'y a, il n'y aura jamais qu'une Espagne, celle du peuple espagnol.

L'Espagne d'aujourd'hui n'est pas un pays divisé. C'est un pays envahi, dont la moitié est occupée comme était occupée la Belgique en 1914. Et précisément aussi par les Allemands.

Dès lors qu'on ne parle plus de guerre civile ! C'est un tout autre problème qui se pose. C'est le problème de l'invasion italo-allemande, au sud de la France. Ceux qui ne le voient pas à l'heure actuelle, c'est qu'ils ne veulent pas le voir. Et la volonté d'ignorance n'a jamais empêché l'évidence. Elle n'a jamais empêché que de trouver des solutions.

Certes, il est ennuyeux que le problème soit posé, mais c'est un fait : il est posé, et il faut le résoudre. Et avant tout, il faut avoir le courage de le voir.

Il n'est pas question de « reconsidérer » le problème de la guerre civile. C'est une phase abolie, dépassée, pendant laquelle la non-intervention pouvait se justifier, ce qui n'a d'ailleurs plus qu'un intérêt historique.

Il faut « considérer » le nouveau problème : c'est-à-dire l'exécution du plan hitlérien d'enveloppement de l'Espagne corrélatrice à l'infiltration en Roumanie et précédant l'invasion de la Tchécoslovaquie.

Et dès lors, ce qu'on appelle la non-intervention n'est plus qu'une farce sanglante.

La farce de la non-intervention

Il faut avoir le courage de dire que la non-intervention a été une duperie. On a prétendu « piquer d'honneur » des nations sans honneur, ce qui leur a permis de retarder assez longtemps leur réponse pour avoir, entre temps, largement approvisionné les rebelles.

Il semblait que la leçon dût suffire. Il n'y paraît pas puisqu'à la farce de la non-intervention on substitue à présent la bouffonnerie du contrôle qui, une fois de plus, s'exercera à sens unique et selon la fantaisie des nations fascistes à qui la politique de chantage et de désinvolture réussit trop bien pour qu'elles aient à se gêner.

Le contrôle, que la France applique sévèrement à l'Espagne républicaine — on ne sait pourquoi — est reculé au 20 mars par la volonté de l'Italie et de l'Allemagne qui ont, d'ici là, des expéditions à effectuer et une offensive à mener, à bien. On subit cette décision arbitraire comme on subit tout sans que le prestige de la France en sorte grandi.

Et quand le contrôle s'appliquera, il ne gênera en rien, pour ne prendre qu'un exemple, un pays comme le Portugal qui, organisant officiellement le secours aux rebelles n'aura pas grand mal avec le concours de tout l'appareil de l'Etat pour égarer la vigilance de 150 contrôleurs anglais chargés d'empêcher l'arrivée d'armes, d'ailleurs d'origine anglaise, destinées aux rebelles.

Combien de temps faudra-t-il encore pour que cette évidence qui frappe déjà les aveugles arrive jusqu'à la conscience des gouvernements démocratiques : à savoir que le contrôle sera un véritable coup de poignard dans le dos de la République espagnole. On n'ose se le demander car on songe que pendant ce temps, le Comité de Londres en week-end, des milliers d'ouvriers espagnols meurent les cartouchières vides, en maudissant l'aveu-

glement de ceux qui se disent et se croient encore leurs camarades.

J'ai oui dire qu'après l'échec du contrôle et comme si on voulait à tout prix échapper à l'impérieux appel de l'évidence, même au prix d'une sottise, on parlerait de « médiation ». Ceux qui pensent à une médiation en Espagne montrent par là qu'ils ne connaissent rien du problème espagnol ou n'en veulent rien comprendre, et qu'ils raisonnent abstraitement sans contact avec le réel, loin de toute possibilité de solution pratique : la médiation entre les camarades des 15.000 fusillés de Badajoz, des militants massacrés à Malaga et leurs bourreaux ; la médiation entre les mamans des gosses de Madrid et les tueurs du camp d'en face. Avec qui lui faudra-t-il se réconcilier, pour apaiser la conscience de nos gouvernements démocratiques — ce pauvre homme qui fuyait Malaga avec sa femme et ses cinq enfants ? Le dernier est mort dans mes bras, une balle dans la colonne vertébrale, l'œil fixe et hurlant sans discontinuer une douleur révoltée qui ne comprenait pas.

Médiation ? Un ministère Caballero-Franco, sans doute ! Ceux qui pensent à cela doivent, s'ils sont logiques, prôner dès lors pour la France, la constitution immédiate d'un ministère Léon Blum-colonel de la Rocque, qui nous ferait faire l'économie d'une guerre civile.

— Non, pour la France comme pour l'Espagne, il n'y a qu'une solution : la Victoire.

Un problème clair

L'Allemagne hitlérienne, poursuivant un plan méthodique, travaille d'une part à isoler la France de ses alliés orientaux et danubiens. En Pologne, par les accords de politique extérieure, en Yougoslavie par une propagande intense, en Roumanie, par une politique active appuyée sur une infiltration économique dont les buts stratégiques ne sont pas douteux, dans un pays qui constitue une utile plateforme entre l'U. R. S. S. et la Tchécoslovaquie.

Et, d'autre part, elle poursuit l'encerclement de la France, la reconstitution autour de notre pays, de l'Empire de Charles-Quint.

C'est pour la France une question d'existence nationale.

Ce n'est pas notre faute, ni celle de M. Blum, ni celle du Front populaire, si le problème se pose ainsi : ce qui est vrai, c'est qu'il se pose et qu'il faut le résoudre.

A l'heure actuelle, la France n'est déjà plus virtuellement qu'un pays de 38 millions d'habitants ; puisqu'en cas de guerre ses communications avec l'Afrique du Nord et avec l'Afrique Equatoriale et Occidentale seraient rendues difficiles d'une part par les bases des Baléares complétant celles des côtes italiennes, et orientales de l'Espagne, d'autre part, par le système continu de surveillance maritime et aérienne que constitueraient en Atlantique le territoire d'Ifni, les Canaries et les côtes portugaise et Cantabrique.

Trois frontières à défendre sans le secours des réservoirs d'hommes de nos colonies ! L'aviation

ennemie arriverait non seulement de Cologne et de Turin, mais de Barcelone et de Saint-Sébastien, menaçant ainsi tout le territoire, éliminant tous terrains nus pour nos industries de guerre ?

C'est la résistance impossible et la guerre perdue.

Et cette guerre nous pouvons la gagner, en Espagne, sans risquer la vie d'un seul Français, en assurant au contraire la prospérité de notre économie.

Que nous demande, en effet, l'Espagne républicaine. D'envoyer des troupes françaises en Espagne ? Non. L'Espagne républicaine a trop d'hommes et pas assez d'armes.

Elle nous demande de mettre un terme à des initiatives qui ont été prises pour la servir et qui se retournent contre elle, elle nous demande de cesser des sollicitudes meurtrières.

D'abandonner l'idée d'un contrôle qui n'empêchera pas l'Allemagne et l'Italie décidées à ne pas le respecter de continuer leurs envois de troupes et de matériel et de revenir tout simplement à la liberté du commerce qui n'est rien d'autre que l'application pure et simple du droit international.

Ainsi l'Espagne nous demande le droit de nous sauver en se sauvant, de nous gagner la guerre avec son sang, en payant avec son or, à notre industrie les fournitures dont elle a besoin en attendant que, la victoire acquise, elle s'adresse à elle pour relever et équiper le pays en routes, en eau, en ports.

Le droit de nous sauver, en nous enrichissant.

La guerre européenne est commencée

Pour s'opposer à cette politique d'évidente sagesse, on brandit le spectre de la guerre et on prétend finalement abandonner à son sort la République espagnole pour mieux sauver la paix.

Le malheur est que la guerre européenne est commencée. Elle est commencée en Espagne contre la France, avec des méthodes différentes des guerres d'autrefois, mais qui visent aux mêmes buts.

On ne déclare plus la guerre aujourd'hui. On la fait. Le Japon n'a pas déclaré la guerre à la Chine, ni l'Italie à l'Abyssinie, pas plus que l'Allemagne ne la déclare à l'Espagne et ne la déclarera demain à la Tchécoslovaquie.

De sorte que celui qui voit obstinément dans l'invasion en Espagne un épisode de la guerre civile, est aussi aveugle qu'il l'eût été en 1914 devant l'invasion de la Belgique jusqu'au jour exact où le premier soldat allemand eût passé la frontière française.

La guerre européenne est commencée. Elle peut, elle doit s'achever en Espagne.

Où nous laisserons les Espagnols nous gagner cette guerre à présent, ou nous la perdrons en France dans deux ans.

Sauver l'Espagne, c'est sauver la France.

PHILIPPE LAMOUR.

II

LE DROIT DES HOMMES EN ESPAGNE

par Isabelle BLUM, députée à la Chambre belge

Deux événements importants ont marqué ce dernier mois de guerre en Espagne : d'une part la prise de Malaga et d'autre part le déclenchement d'une action de grande envergure menée par les Allemands sur le front de Madrid à Arganda.

La prise de Malaga ne fut pas seulement un événement militaire important, ce fut aussi la fuite éperdue et tragique de centaines de milliers de civils, poursuivis par les tanks, les avions, et les navires qui longeaient la côte; ce fut la preuve pour les plus simples que l'Angleterre se désintéressait décidément de ce qui se passe en Espagne.

De ces trois aspects de la prise de Malaga je ne veux retenir que les deux derniers. Que la chute de Malaga eût une importance militaire, chacun peut s'en rendre compte en regardant une carte. Désormais les deux côtes sont non point tant à Franco qu'aux Allemands. Ceux-ci fortifient Ceuta et les environs, tandis que leurs alliés sont à Malaga. Les transports sont faciles, les frontières n'existent plus et Gibraltar ne les gêne plus. Ce qui m'importe plus et que je voudrais souligner pour les lecteurs des *Cahiers*, c'est la fuite de toute la population civile. Il est regrettable que tous les journalistes réactionnaires n'aient pu voir le spectacle, peut-être auraient-ils été convaincus de ceci : qu'un peuple tout entier peut refuser le soi-disant bonheur fasciste.

La fuite de Malaga, c'est le véritable plébiscite du peuple espagnol. Un plébiscite sur la route, plus sûr, plus vrai, plus contrôlable que les plébiscites des dictateurs. Ce plébiscite d'un nouveau genre, je n'en fus témoin que le quatrième jour, au moment des combats de Motril. Je veux n'en raconter que ce mes yeux ont vu.

**

Nous étions parties, Marthe Huysmans et moi, pour aller chercher à Almeria des aviateurs belges et français, blessés dans un combat près de Motril. L'un d'eux avait téléphoné afin qu'on ne les laissât pas, comme une proie trop facile pour l'ennemi qui marchait à grands pas.

Entre Motril et Almeria, la route longe la mer et les montagnes. Sur plus de cinquante kilomètres elle était noire de monde.

Le peuple fuyait !

Dans ce paysage dur et nu, africain déjà, la fuite prenait des allures dantesques. Le tableau et les récits pourraient d'ailleurs prendre place sans rien adoucir dans un des cercles de l'enfer.

Donc, sur cette route sans fin, tout un peuple marche. Il y a des troupeaux de vaches et de chèvres, des hommes, des femmes et des enfants; dans les pauvres voitures branlantes, des matelas et un peu de vaisselle.

Cette foule est fatiguée. Les femmes se traînent un enfant dans les bras, les autres pendus la main aux vêtements, parfois encore un paquet de hardes sur le dos. Les hommes chargés d'ans

les accompagnent. Depuis plus de quatre jours ils doivent faire trente et trente-cinq kilomètres par jour. L'ennemi ne les suit-il pas ?

L'autre jour les vainqueurs ne sont-ils pas entrés dans l'arrière-garde du cortège avec leurs tanks, et n'ont-ils pas tiré sur ceux qui les fuyaient ?

A Almeria, les rues, les places, le port sont couverts d'évacués. La voiture avance au pas d'homme. Depuis Tabernas elle a dû ralentir souvent à cause des groupes compacts et nombreux.

Voici l'hôpital, premier havre où les blessés ont trouvé un asile et des soins.

**

Ils sont nombreux. Six cents, nous dit le médecin-chef, et parfois huit cents. Pour cette avalanche de grands blessés, il y a sept ou huit médecins, aidés d'infirmières et d'infirmiers improvisés.

Nous emmenons les nôtres et l'ambulance reprend lentement le chemin du retour. Lentement, parce que les blessés souffrent, mais aussi parce que tout le long du chemin des femmes supplient, n'en pouvant plus et nous tendent leurs enfants qu'elles n'arrivent plus à porter. Tantôt, lorsque nous arriverons dans une petite chambre où nous passerons la nuit, un de nos aviateurs valide, qui est allé rechercher ce qui restait dans les « Potez » détruits, nous racontera comment il a dû, revolver au poing défendre son camion contre tous ceux qui voulaient l'envahir ? C'est que vraiment la route est longue.

Où pourront-ils s'arrêter et trouver la fin de ces journées de marche, auxquelles ne succèdent même pas des nuits reposantes.

Ce que sont leurs nuits, je le saurai bientôt.

A Tabernas, l'Hôtel de Ville, le Centre de Ravitaillement, tout est envahi et les commissaires sont débordés. Tous les logements ont été réquisitionnés. On s'installe pour la nuit.

A grand-peine, nous avons pu obtenir une chambre pour nos blessés. Vingt-cinq personnes, au moins, logent encore, dans les trois pièces restantes. Sur des ressorts, sur des chaises et des fauteuils, on essaie de dormir. Les mères mal assises protègent d'abord le sommeil des enfants. Un brasero répand un peu de chaleur dans la cuisine. Tout à l'heure, le médecin qui est venu soigner nos soldats s'endormira aussi sur une chaise, pour aller reprendre quelques heures plus tard le rude labeur de l'hôpital.

Une sentinelle, baïonnette au canon nous garde tous.

Au petit jour, tout le monde s'éveille. Une tasse de café, une croûte de pain et l'on se remettra en route, pour Carthagène « que les Anglais ne laisseront pas prendre » se dit ce peuple, si souvent déçu et conchiant malgré tout.

Pourtant la peine qu'il porte est plus lourde en-

core que les enfants qu'il faut trainer, que le troupeau qu'il faut pousser, que les hardes sous le poids desquelles on chancelle.

Aujourd'hui même, n'ont-ils pas été poursuivis par les avions, qui, sans vergogne, le long de la route descendent très bas au-dessus de cette foule sans défense pour la mitrailler ?

Ce soir même, à sept heures, trois avions sont venus et ont bombardé Almeria. Les bombes ne pouvaient tomber ailleurs que sur ces femmes et ces enfants qui attendaient un logis et leur pitance. Aussi, pendant des heures, a-t-on retiré de dessous les décombres, de pauvres petits cadavres sans tête, des bras, des jambes, des reste d'êtres aussi chers qu'innocents.

Demain à l'aube, les errants, les pèlerins de la démocratie et de la liberté, reprendront la route sans fin qui longe la mer. Quand les navires ennemis, les rebelles et les autres (nos aviateurs ont compté 12 grands bâtiments de guerre au large de Motril), les apercevront, ils tireront. Ainsi du moins les civils apprendront-ils ce que signifie le feu convergent des tanks, des avions et des navires de guerre.

Tout le long de la route, ils retrouveront l'adversaire. S'arrêtent-ils à Alicante, on bombarde. A Gandia, on bombarde. A Valence, on bombarde. Iraient-ils même jusqu'à la frontière qu'ils seraient encore bombardés, le tunnel international lui-même n'est pas à l'abri.

Il y a plus de vingt ans, lorsque les Allemands envahirent le territoire belge, ou quand ils coulèrent la *Lusitania*, on entendit dans tout le monde des clameurs d'indignation.

Elles n'étaient pas toutes d'une égale sincérité. Il est tel pays qui était fort heureux d'employer les arguments du « droit » et de la « justice » pour entraîner son peuple dans la guerre ; mais, compte tenu de ces restrictions, il n'en reste pas moins vrai qu'une affaire comme celle de Malaga eût, il y a quelques années, soulevé le monde d'horreur.

C'est la guerre. Nous en convenons, et nous ne sommes pas de ces âmes sensibles qui s'émeuvent parce que des soldats sont tués par des balles de 13 cm. plutôt que de 8, par des gaz plutôt que par des obus. Lorsqu'on admet le règlement d'un différend par les armes jusqu'à ce que mort d'homme s'ensuive, on ne doit pas rejeter tel moyen et rete-

nir tel autre. Pour tuer tout est bon. Les soldats le savent et s'en arrangent.

Mais depuis quand est-il admis que les civils, femmes et enfants, seront traités comme les combattants ? Que les soldats de Franco trouvent naturel de massacrer les femmes et les enfants, n'est point pour nous étonner. Ce qui nous étonne, c'est que des pays vivant en démocratie, possédant des constitutions basées sur la « Déclaration des Droits de l'Homme » acceptent ces massacres sans protestation.

* * *

On crie, on remue le monde entier quand un homme ou une femme va être condamné injustement. Ici des centaines d'êtres humains sont morts le long de la route, des enfants sont nés dans le fossé et sans doute n'auront pas vécus ; des femmes ont pris dans leurs membres une lassitude telle que plus jamais elles n'en seront déliivrées.

Et l'Angleterre a laissé faire !

C'est le refrain que j'ai entendu cent fois pendant ces journées pénibles.

Ne pouvait-on envoyer des navires et des avions pour protéger la fuite ?

Ne pouvait-on ravitailler et faire savoir à l'ennemi que l'on protégerait les plus faibles ?

Fallait-il attendre une semaine pour envoyer des vivres et faire cette proposition merveilleuse de les donner à Franco ?

Nos pays ne savent-ils plus que les fautes des pères retombent sur les enfants ? L'Angleterre et la France, en laissant sans défense les civils de Malaga, laissent à la merci de leurs adversaires leurs possessions d'outre-mer. Un jour ou l'autre, les civils français et anglais, les coloniaux d'abord, les autres ensuite, pourraient aussi courir éperdus, sans que personne s'occupe d'eux.

Mais faut-il même toutes ces considérations pour nous émuvoir ? N'est-il pas suffisant que, sur les routes d'Espagne, s'en allant sans but et sans espoir, toute une population vive sans nourriture et sans sommeil.

La Ligue des Droits de l'Homme se doit de défendre ces hommes, et de stimuler autour d'eux l'aide de toutes les démocraties dont la vie dépend du respect et du « Droit ».

Isabelle BLUM,

Députée à la Chambre Belge.

III

RÉSOLUTION

adoptée par la Conférence commune de l'Internationale Socialiste (I. O. S.) et de l'Internationale Syndicale (F. S. I.) à Londres, le 11 mars 1937 ⁽¹⁾

La Conférence, convoquée à Londres les 10 et 11 mars 1937, par l'I.O.S. et la F.S.I., à la de-

mande des camarades espagnols, salue tout d'abord le peuple espagnol qui mène avec un si magnifique courage sa lutte contre le monde fasciste coalisé et défend en même temps que sa liberté, la liberté et la paix de l'Europe et du monde.

(1) Les ligueurs noteront avec satisfaction l'analogie entre la résolution des deux Internationales et la résolution du Comité Central de la Ligue « Pour l'Espagne et la paix », en date du 15 janvier. (Cahiers du 15 janvier 1937).

Dès les premiers jours du conflit, les deux Internationales n'ont cessé d'en dénoncer le caractère à l'opinion internationale. Les événements n'ont que trop vérifié leurs prévisions. Il est aujourd'hui évident aux yeux de tous que nous assistons à une agression délibérée de l'Italie et de l'Allemagne fasciste contre l'Espagne et que celle-ci se trouve engagée, suivant la juste formule du président Azana, non dans une guerre civile, mais dans la guerre de sa libération nationale. Les puissances fascistes, violant leurs engagements, ne se sont pas contentées d'armer et de ravitailler en munitions les rebelles, elles leur ont fourni l'aviation qui leur manquait et peut-être des forces navales. Elles ont même débarqué en Espagne des contingents considérables armés, encadrés, dont l'effectif total représente la valeur de plusieurs corps d'armée. Et le fait que ces hommes ont été qualifiés de volontaires ne modifie en rien le caractère du crime de droit international qui a été commis.

**

Pendant que l'Espagne se voyait ainsi attaquée en violation évidente du pacte de la S.D.N., non seulement elle n'a reçu sous aucune forme l'aide qu'elle pouvait légitimement espérer, mais elle a été privée du droit normal de se procurer sur le marché libre les choses les plus indispensables à sa défense. Les deux Internationales ont toujours protesté contre pareille situation.

On s'efforce, en ce moment, de corriger les inconvénients évidents du système dont la pratique n'a pas justifié le nom de non-intervention, par l'institution d'un contrôle. Les Internationales, éclairées par l'expérience des tentatives antérieures, ne sont pas convaincues que les mesures prises amélioreront vraiment la situation. Etant donné la mauvaise volonté des puissances fascistes, il faudra longtemps pour former le corps d'observateurs que l'on se propose de placer à bord des navires, et, durant tout ce temps-là, le ravitaillement des rebelles continuera, tandis que celui des gouvernementaux se trouvera arrêté. La trouée du Portugal est très imparfaitement bouchée. Nous protestons contre le fait que le Comité de non-intervention a confié la surveillance des côtes méditerranéennes de l'Espagne aux flottes allemande et italienne qui collaborent de manière si décisive avec les forces rebelles. Si l'expérience prouve, comme on peut le prévoir, que ces dernières mesures n'arrêteront pas d'ici à quelques semaines le soutien donné aux rebelles par les puissances fascistes, le devoir des organisations affiliées aux deux Internationales sera, à plus forte raison, de travailler à faire prévaloir par tous les moyens en leur pouvoir une politique assurant à la démocratie espagnole la possibilité de se procurer par le commerce libre tous les moyens nécessaires à sa défense.

La présence en Espagne d'armées étrangères sous le masque de volontaires est une violation du

droit international et un défi aux puissances démocratiques.

On se propose de rapatrier tous les étrangers combattant actuellement en Espagne. La position des volontaires véritables qui, animés par un idéal, combattent dans les brigades internationales pour la liberté des peuples, est essentiellement différente de celle des mercenaires que les dictatures fascistes ont mis à la disposition de Franco. Néanmoins, le Gouvernement espagnol est prêt à accepter le retrait de tous les étrangers combattant en Espagne. Mais ce retrait ne peut se faire que s'il est vraiment simultané, si une enquête sérieuse, contradictoire, fixe le nombre réel des soldats italiens et allemands engagés et si la mesure s'étend aux Marocains qui sont des étrangers, sujets du Sultan.

Chaque jour montre mieux que l'on ne résoudra le problème espagnol, que l'on ne rétablira la paix, qu'on n'évitera une conflagration générale qu'en se montrant fidèles à cette politique de sécurité collective par la S.D.N., que les deux Internationales n'ont cessé de défendre. La volonté de guerre des puissances fascistes devient toujours plus évidente. Chaque succès qu'elles remportent les confirme dans leurs desseins. Elles ne s'arrêteront que devant l'action résolue des peuples pacifiques. La paix est leur bien commun. Elle est indivisible. C'est tous ensemble qu'ils doivent la sauvegarder ou la restaurer.

**

Les deux Internationales ont pleine conscience des devoirs de solidarité que les circonstances leur imposent. Elles ne reculeront devant aucun sacrifice pour les accomplir.

Elles ont toujours donné aux camarades espagnols leur appui moral, enthousiaste et sans réserves. Elles leur ont apporté sous toutes les formes possibles leur aide matérielle. Elles s'efforceront d'étendre encore celle-ci. Mais elles rappellent à toutes les sections que le service le plus précieux que nous puissions rendre aux combattants engagés dans un combat mortel pour une cause qui est la nôtre, c'est d'éveiller cette opinion publique mondiale dont dépendra, en fin de cause, l'issue du conflit.

C'est parce que cette opinion était mal informée ou tiède que l'agression a été possible. C'est parce qu'elle n'a pas fourni aux gouvernements bien disposés un appui suffisant, parce qu'elle n'a pas exercé sur les gouvernements mal disposés la pression nécessaire, que la politique préconisée par les deux Internationales a été si peu suivie. C'est aux peuples qu'il appartient de redresser une situation devenue dangereuse. Déjà, la propagande socialiste et syndicale a obtenu de larges succès. La lumière se fait, les esprits s'inquiètent. C'est le moment de redoubler d'efforts. Si chacune de nos organisations fait son devoir tout entier, la victoire de nos camarades espagnols peut être rendue plus certaine et plus prompte. La paix internationale peut encore être sauvée.

EN TUNISIE

Programme du gouvernement de Front populaire ⁽¹⁾

Venu pour un voyage d'études, je me suis borné, jusqu'à présent, à marquer tout l'intérêt que porte à la Tunisie le gouvernement français et l'importance qu'il attache aux problèmes que pose pour la France l'accomplissement de sa mission en Afrique du Nord.

Mais, à la veille de vous quitter, le moment est arrivé pour moi de vous faire part de l'essentiel des impressions que j'ai recueillies et de vous indiquer les intentions de la politique française.

Le malaise tunisien

Je savais, est-il besoin de le dire, dès avant mon départ, que la Tunisie connaissait une crise, déjà ancienne d'ailleurs, et qui s'étend presque à tous les domaines de la vie publique.

Mon séjour, si court qu'il fut, m'a permis d'en mieux comprendre certains aspects et surtout d'en mieux pénétrer certaines causes.

Je me suis convaincu que le mal est sérieux, qu'il mérite toute notre attention et que nous n'y porterons remède qu'en agissant promptement et fermement.

Il s'agit d'abord d'y voir clair, de dissiper les fumées que peut avoir laissées dans les esprits la vieille erreur politique d'assimilation avec les corollaires qu'elle comporte devant un échec inévitable : l'arbitraire et la contrainte. Il s'agit ensuite de décider et de réaliser les réformes qui remettront les choses en place et assureront à la population des moyens normaux d'existence. Il s'agit, dans tous les domaines, de créer une effective et indissoluble solidarité franco-tunisienne, une politique de détente dont le succès s'est affirmé au cours de ce voyage par les acclamations qu'il a valu à la France qui a créé l'atmosphère favorable. Il s'agit maintenant de réaliser.

Est-ce à dire que je vais, ce soir, vous exposer dans leur détail les réformes indispensables ? Vous ne l'attendez pas de moi puisqu'aussi bien est-ce à Son Altesse le bey et au résident qu'il appartient de prendre les mesures dont la Tunisie a besoin. Le redressement nécessaire sera fait par eux dans l'accord intime des volontés qui répond au principe même du protectorat comme à la situation créée dans tous les domaines de l'activité publique et privée par la participation intime de la France à la vie tunisienne. Mais il importe que la position du gouvernement français soit connue.

Des abus graves que nous devons corriger proviennent d'une certaine indécision, d'un certain relâchement dans la conduite des affaires gouvernementales et administratives, qui étaient dus eux-mêmes, pour une large part, à un manque de

clarté dans la politique de la France, et je rappelle ainsi un principe à la fois simple et essentiel, mais que certains ont pu parfois paraître oublier. Ce principe, c'est que c'est la France, la France représentée par son gouvernement, qui, par l'entremise du résident général, exerce le protectorat et est seule dépositaire des pouvoirs et attributions qu'il implique. Les droits qui ont été conférés dans la régence à ses nationaux ne sauraient donc primer l'intérêt général et national français, qui seul doit inspirer la conduite du protectorat. Certains intérêts privés des Français de Tunisie ne se confondent pas nécessairement avec l'intérêt de la France. Celle-ci n'a charge de leur défense que dans la mesure où ils ne sont pas en opposition avec les intérêts généraux de la Tunisie.

Ce ne saurait être là, pour aucun Français de la régence, une notion nouvelle. L'idée que l'intérêt général de la France exige le respect de l'intérêt général de la Tunisie, l'idée que la Tunisie n'est pas pour la France un domaine, qu'elle a sa vie propre franco-tunisienne et que le devoir et l'intérêt de la France exigent que nous fassions tout pour en assurer l'épanouissement, l'idée qu'il appartient au gouvernement français de veiller à ce qu'il en soit ainsi, voilà des principes que personne ne saurait valablement contester.

Mais, s'il en était autrement, si certains prétendaient échapper à ces lois, ce ne serait pour moi qu'une raison supplémentaire d'affirmer que ces principes sont ceux de la politique française et qu'ils seront respectés. Aussi bien voudrais-je en préciser maintenant, à grands traits, les applications les plus urgentes. Sur le terrain politique, il importe de réaliser d'abord les réformes qui associeront effectivement et en toute loyauté la France et la Tunisie dans la conduite des affaires publiques.

Les réformes nécessaires

Cette association doit être consolidée et élargie. La Tunisie est parvenue à un stade où le gouvernement de S. A. le bey ne peut que gagner à s'enrichir d'organes nouveaux qui permettront, en particulier, aux meilleurs et aux plus instruits de participer plus complètement à la gestion des affaires de leur pays, en même temps qu'ils apporteront à tous la garantie d'une plus grande stabilité législative.

Le haut comité méditerranéen, qui se réunit la semaine prochaine à Paris, est saisi de cette question. Les études auxquelles il va se livrer fourniront à la Tunisie des éléments précieux pour le perfectionnement des rouages du Grand conseil et des chambres corporatives, la réforme des assemblées locales et l'extension de leurs attributions, la création d'un comité consultatif de législation,

(1) Discours prononcé par notre collègue Pierre Viénot, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. (Tunis, le 1^{er} mars.)

l'organisation du contrôle de l'exécution du budget.

Cette participation plus directe du peuple tunisien à la vie publique exige, pour être féconde, une diffusion plus large de l'instruction publique.

Je n'ignore pas les préoccupations qu'a fait naître cette question dans diverses fractions de l'opinion, ni les discussions passionnées qu'elle a déjà provoquées, mais le moment est venu de trancher.

Personne ne peut suspecter l'esprit dans lequel j'aborde ici cette question. Il s'agit uniquement, à mes yeux, de faire bénéficier, dans le plus court délai possible, des bienfaits de l'instruction des couches plus larges de la population tunisienne. Or, les ressources du budget ne permettent, si elles doivent être exclusivement réservées au développement de l'enseignement tel qu'il est aujourd'hui donné, que des progrès trop lents.

Allons-nous donc nous résigner ? Allons-nous refuser à des populations chez qui la misère est souvent pour une large part liée à l'ignorance, les notions élémentaires dont l'acquisition leur permettrait d'améliorer si sensiblement leurs conditions d'existence ? Je ne puis l'admettre.

Si compréhensibles et si respectables que soient les appréhensions de certains milieux tunisiens, qui se souviennent des campagnes odieuses qui furent menées dans ce pays, il est du devoir de la France de désarmer ces préventions et de démontrer que, parallèlement au développement de l'enseignement actuel, une instruction moins coûteuse, diffusée dans les populations rurales, donnera déjà, en attendant que la Tunisie puisse supporter la charge d'une complète éducation nationale, des résultats appréciables.

J'annonce donc aujourd'hui que, sur les neuf millions prévus au titre des constructions scolaires dans le programme d'emploi des cinquante millions réservés cette année au titre des grands travaux par la France à la Tunisie, quatre millions seront consacrés à la création d'écoles rurales d'un type nouveau où sera distribué l'enseignement élémentaire.

La réorganisation administrative

J'annonce aussi une réforme administrative. Un examen même hâtif des conditions générales de la gestion des affaires administratives révèle des vices profonds qu'il s'agit d'extirper...

Le haut comité méditerranéen doit, dans sa prochaine session, s'occuper de certains aspects des problèmes communs aux différents pays d'Afrique du Nord.

Une enquête menée par un haut fonctionnaire, venu de France, viendra d'autre part fournir à sa demande, au résident général, d'autres éléments d'appréciation.

Dès aujourd'hui, cependant, certains principes peuvent être énoncés. L'appareil administratif de la Tunisie est hors de proportion avec les ressources de la régence et ce déséquilibre est d'autant plus grave que certains services, tels que l'hygiène et l'enseignement, devront cependant être développés.

La structure même de l'administration centrale devra être remaniée pour assurer une meilleure coordination et un meilleur rendement des services qu'assurera également la simplification des pratiques administratives qui découlera de la décentralisation réclamée aujourd'hui par tous.

Le moment est venu d'autre part de faire une place plus large dans le personnel des administrations à la jeune génération tunisienne laborieusement formée par l'étude et qui demande à juste titre d'accéder aux fonctions qu'elle se sent capable de remplir.

En comprimant le foisonnement des services, en réduisant substantiellement l'armature administrative trop lourde, en élargissant le rôle qui doit normalement échoir aux capacités tunisiennes, nous satisferons des revendications fondées dont aucun esprit raisonnable ne saurait légitimement s'émouvoir.

Mais il est un point plus important encore qu'il est impossible, si pénible soit-il, de passer sous silence : un doute plane aujourd'hui sur l'intégrité de l'administration en Tunisie. Je veux penser qu'il n'est provoqué que par quelques fautes individuelles, mais il faut que cela cesse. Des mesures seront prises et une répression impitoyable viendra chaque fois qu'il sera possible de frapper une prévarication que le dénuement dont souffrent tant de gens et la pauvreté d'un pays agréable, qui ne connaît que trop rarement l'abondance d'une joyeuse récolte, rend plus honteuse et plus coupable.

Le problème de la colonisation

Dans le même ordre d'idées, deux fonctionnaires de France vont recevoir mission d'étudier les contrats qui lient à l'heure actuelle l'Etat tunisien et les sociétés concessionnaires des services publics. Ils feront rapport au résident sur la gestion des compagnies et sur les moyens juridiques de remédier, soit par des avenants aux contrats, si les intéressés s'y prêtent, soit par tous autres moyens juridiques, aux abus évidents de la situation présente.

Une des premières tâches que devra remplir l'administration ainsi renouvelée est l'extension de la colonisation de la Tunisie par les Tunisiens eux-mêmes. C'est la fixation au sol d'une population affreusement dépourvue, à l'heure actuelle, de moyens de subsistance. Ce problème est central et l'œuvre à accomplir doit être mise pour de longues années au premier plan des préoccupations gouvernementales.

Dans la répartition des ressources budgétaires, elle devra bénéficier d'une véritable priorité.

Dès les prochains mois, un plan complet, dont l'échelonnement sera fixé avec précision, sera arrêté en même temps que seront définis les voies et moyens autonomes qui en permettront l'exécution. Une autorité centrale aura la responsabilité de l'ensemble. Sa voix devra vaincre les résistances qu'opposent toujours à une réalisation de

ce genre le scepticisme, la routine et la négligence.

La France veut que le sol tunisien, que le travail de ses enfants a déjà fait si largement fructifier, fournisse, par elle, aux Tunisiens eux-mêmes, en même temps qu'aux fils de ses colons, les ressources qu'avec méthode, intelligence et courage on peut arracher à une aridité que démentent, à 1.800 ans de distance, le succès de la colonisation romaine et celui de notre propre effort.

Autorité et collaboration

Ce programme de réforme est à la fois trop vaste et trop généreux pour ne pas rallier toutes les bonnes volontés. Le gouvernement français le conçut dans l'autonomie intégrale de sa décision, dans la plénitude de sa liberté et de sa responsabilité, comme le résident général avait fait pour les réformes qu'il accomplit déjà, sans que personne puisse prétendre qu'il les ait arrachées ni même suggérées, soit à lui, soit à moi.

Je fais appel, en cet instant, à la collaboration de tous. Personne ne comprendrait en France qu'une politique de surenchère vînt compromettre l'œuvre que je viens d'esquisser et que nous voulons accomplir pour la Tunisie et avec la Tunisie.

A tous et à chacun nous proposons une collaboration loyale. Si on devait nous répondre par des déclarations du genre de celles qui furent faites récemment à Paris, nous serions forcés de tenir désormais pour adversaires de toute la collaboration franco-tunisienne ceux qui préféreraient ainsi l'agitation la plus stérile aux réalisations fécondes.

Nous sommes décidés, par ailleurs, à faire respecter par tous les moyens de droit les limites que la loi a fixées aux agitations hostiles ou aux propagandes mensongères.

Comme membre du gouvernement français, j'ai le devoir à cet égard, d'affirmer ici que l'injustice de certaines campagnes ne fera pas perdre à la France la conscience qu'elle a lorsque elle évoque le travail toujours ingrat et souvent infructueux qu'ont si courageusement fourni, dans ce pays, quelques-uns de ses meilleurs fils, d'avoir accompli, par eux, une œuvre dont elle est fière, qu'elle ne laissera jamais compromettre et la permanence

indissoluble des liens qui l'unissent à la Tunisie dans le régime qu'elle saura toujours préserver.

Aussi bien d'ailleurs, et quoi qu'en disent les organisateurs d'une campagne qui diminue tristement notre autorité et qui risque de créer le danger qu'on prétend dénoncer, la question de l'ordre public et de la sécurité des personnes et des biens ne se pose-t-elle pas et ne se posera-t-elle pas, et cela très simplement parce que nous ne tolérerons pas qu'elle se pose, dans l'intérêt de tous et dans l'intérêt des réformes que nous voulons mener à bien.

Maintenant je voudrais m'adresser plus particulièrement aux Français de Tunisie et leur faire appel. Je viens de vous exposer la politique humaine, libérale et courageuse que nous voulons mettre en œuvre. Votre résident, M. Guillon, dont le courage, la haute valeur morale et la magnifique indépendance doivent inspirer le respect de tous les honnêtes gens, est décidé à la mener à bien. Il est assuré d'une permanence inébranlable dans ses fonctions par la confiance d'un gouvernement dont vous savez la stabilité et qui connaît les plaintes bien légitimes que provoqua toujours de votre part l'instabilité résidentielle.

Il a, comme vous, comme moi, le sens profond du prestige de la France. Ce prestige est actuellement en cause en Tunisie et il vous appartient, avec nous, de le sauver. Il faut pour cela que vous et nous nous retournions aux sources vraies de ce prestige qui ne peut être sain et durable que s'il se fonde, conformément aux plus hautes traditions françaises, sur le sens de la justice et de l'humanité.

Certaines parades prétentieuses valent moins à cet égard que la plus modeste réforme. Ici, comme dans le reste du monde, la France ne maintiendra les positions qui font sa force que par sa valeur morale et sa fidélité à elle-même.

Un pays comme le nôtre ne fondera pas sur la contrainte, même lorsqu'il doit l'employer, un pouvoir durable. L'intérêt autant que le devoir nous force à nous en souvenir et les intentions dont je vous ai fait part répondent à l'un et à l'autre. Comprenez-les et aidez-nous.

Vient de paraître :

LE CONGRÈS NATIONAL DE 1936

Compte-rendu sténographique

Adresser les commandes au siège de la Ligue

LA LIGUE ET L'AMNISTIE

L'AMNISTIE DES DÉLITS DE MISÈRE

La Ligue qui, au cours de la préparation et de la discussion du projet de loi d'amnistie s'est efforcée d'y faire introduire toujours plus de justice et d'humanité, ne peut qu'applaudir à la belle déclaration de notre collègue Marc Rucart, Garde des Sceaux, en faveur d'une catégorie de délinquants primaires particulièrement dignes de pardon : ceux que la misère a poussés à commettre de menues infractions.

Nous sommes heureux de reproduire ci-dessous les paroles prononcées par M. Rucart à la tribune de la Chambre le 19 janvier dernier :

« Nous vous demandons, aujourd'hui, d'étendre l'amnistie à des délinquants condamnés, pour la première fois, à une peine minime, ou qui seront condamnés.

« J'ai parlé des « délits de misère ». Certes, l'expression n'est pas juridique, mais elle dit bien ce qu'elle veut dire.

« Toute la Chambre et l'opinion publique ont compris que le Gouvernement, se plaçant sur le terrain sentimental, a voulu marquer de la compassion à ceux qui ont commis une faute, une seule, dans cette période de la guerre et de l'après-guerre où l'on a connu les inquiétudes les plus vives, les angoisses les plus atroces, où les valeurs morales ont été méconnues, où les misères et les souffrances ont été telles qu'elles ont, chez certains, couvert, jusqu'à la faire taire, la voix de la conscience.

« Là-dessus, nous sommes sûrement d'accord.

« Dès lors, il s'agissait de se décider d'après la gravité relative des faits. Comment y parvenir, sinon en prenant en considération l'importance des peines prononcées par les juges ?

« Nous n'aurions pas un criterium suffisamment sûr, si nous nous en tenions à la qualification pénale des faits ou aux peines prévues en raison de cette qualification.

« Prenons l'exemple du vol. Ce délit est nettement infamant, puisque son auteur peut être condamné jusqu'à cinq ans de prison. Mais, sous cette qualification générale, sont englobés les plus petits larcins, commis, parfois, dans des circonstances qui atténuent singulièrement leur gravité. C'est le cas, fréquent malheureusement, du chômeur père de famille qui a volé du charbon sur le charbon de la mine et à qui je voudrais pouvoir accorder l'amnistie.

« A l'égard de ces délinquants, les juges se sont toujours montrés indulgents. Ils leur ont appliqué une peine minime, de principe. C'est vrai. Mes prédécesseurs non moins que moi-même ont tenu à user largement, dans ce cas, du droit de grâce. C'est encore vrai. Le délinquant n'en subit pas moins les conséquences de sa condamnation ; les incapacités et l'inscription au casier judiciaire. C'est ce que je voudrais effacer.

« S'en est-on déjà préoccupé ? Ce que M. Quenette qualifie d'extravagant, ce fut la pensée d'un Garde des Sceaux dont personne ne discutera l'esprit de pondération : M. Léon Bérard.

« La loi de 1925 a accordé l'amnistie, à titre person-

nel, en la limitant à un certain nombre d'infractions.

« En 1931, les objections que nous avons entendues au cours de cette discussion furent formulées devant la Chambre. M. Léon Bérard eut alors à répondre à des orateurs qui protestaient contre l'atteinte portée au principe traditionnel de l'amnistie réelle, s'appliquant aux infractions et non pas aux personnes. Il dit déjà que le caractère traditionnel de l'amnistie n'avait pas toujours été respecté et que la doctrine était justement dépassée par notre législation moderne qui, de plus en plus, considérait l'individu plutôt que le fait.

« Je dois dire que cette proposition de M. Léon Bérard ne fut pas adoptée par le Parlement.

« La question a été reprise en 1933. Les deux Chambres ont alors voté un texte prévoyant l'amnistie personnelle pour des condamnés primaires, condamnés avec sursis. Ce fut l'objet de l'article 6 de la loi du 14 juillet 1933.

« Voilà, Messieurs, pour le principe.

« J'en viens à l'objection concernant les délits qui ne sont pas encore jugés. On observe que les tribunaux vont être, en fait, juges et maîtres de l'amnistie.

« Ici, je vous demande de vous associer à l'hommage si légitime que la commission de législation civile a rendu aux magistrats français, lorsque son rapporteur, M. René Richard, a écrit :

« Pour ceux qui attendent encore une décision de la juridiction répressive, me permettrai-je de dire que, par sa décision présente, la commission rend le plus bel hommage à la haute conscience des magistrats qu'elle associe à cette œuvre et qui, nous en sommes sûrs, ne la décevront pas ».

« On objecte que des inégalités résultent des jugements. Pour un même délit, les peines varient d'un tribunal ou d'une cour à l'autre.

« Je reconnais la valeur des arguments juridiques dont M. Quenette a fait état. Ils ont un fondement sérieux.

« Il est des délinquants qui devraient pouvoir bénéficier de l'amnistie et qui n'en profiteront pas. C'est vrai. Mais, messieurs, je pose à votre conscience le dilemme suivant : ou rechercher un texte qui serait parfait et n'aboutir à rien, ou accepter ce texte imparfait et aboutir à quelque chose.

« Si nous ne parvenons pas à amnistier tous les « pauvres bougres » — permettez-moi cette expression qui rend bien ma pensée — du moins, acceptez qu'on en amnistie, je ne dis pas quelques-uns, mais le plus grand nombre, grâce au vote de l'article 3.

« Cet article vise ce que j'appellerai le péché véniel et la loi que nous discutons n'est qu'une loi des hommes.

« Je cherche deux formules par lesquelles je voudrais concrétiser les deux points de vue : le point de vue juridique que je ne sous-estime pas, je le répète une troisième fois, et le point de vue humain, sur lequel, j'en suis convaincu, où que nous siégeons nous sommes tous d'accord.

« Alors, je vous dis : Inclinez-vous vers la deuxième formule. Il n'est pas possible, je le sais, dans notre œuvre de pitié, de faire entrer la justice totale. Que du moins, dans l'œuvre de la justice entre un peu de pitié ! »

Les événements

LA VIE DE LA LIGUE

2 février. — A Bourges, libération après plusieurs jours de détention arbitraire de M. Riol, chirurgien-dentiste, arrêté par confusion avec un banquier contumace. La Ligue des Droits de l'Homme demande la réparation de l'erreur et des sanctions contre les autorités responsables.

8 février. — La Ligue obtient la libération de deux jeunes Français arrêtés et incarcérés en Allemagne depuis le 8 octobre 1936.

9 février. — La Ligue des Droits de l'Homme signale au Directeur des Services d'Alsace-Lorraine la pression exercée sur certains parents d'élèves pour les pousser à se soustraire à l'application des lois sur la scolarité dans les départements recouverts.

13 février. — Visite du Président de la Ligue au colonel Dumoulin, condamné innocent, en prison à Poissy.

— La Ligue réclame au ministre du Travail l'attribution aux travailleurs algériens du droit aux allocations familiales pour leur famille demeurée en Algérie.

— La Ligue demande une fois de plus le vote du projet de loi pendant devant le Sénat, sur le statut des maîtres d'internat.

14 février. — Réunion à Amiens des représentants des Fédérations de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, assistés du Secrétaire général de la Ligue ; organisation d'un échange de conférenciers entre les Fédérations intéressées ; dispositions prises en vue de campagnes communes sur des cas

juridiques importants ; création d'un secrétariat (Bernard André, Amiens).

17 février. — La Ligue demande aux ministres de la Santé publique et de la Protection de l'Enfance une enquête sur les conditions dans lesquelles s'effectue la surveillance des camps de vacances pour enfants agréés par les municipalités.

18 février. — La Ligue des Droits de l'Homme proteste auprès du gouvernement du Venezuela contre les poursuites intentées à des intellectuels coupables d'appartenir à des partis et organisations de gauche. (Voir *Cahiers*, page 143).

20 février. — Date initiale des élections aux Comités de gérance des postes radiophoniques d'Etat. Le Comité national de Rassemblement populaire ayant accepté de présenter des candidatures en collaboration avec Radio-Liberté, des listes ont été dressées pour Paris-P.T.T., Lille P.T.T., Rennes-P.T.T., Bordeaux-Lafayette, Toulouse-Pyrénées et Montpellier-Languedoc. Les résultats, acquis le 27 février, donnent partout (sauf à Toulouse) l'ensemble des sièges aux listes de Radio-Famille, opposées aux listes du Rassemblement et de Radio-Liberté. Mais le dépouillement révèle que la quasi-totalité des bulletins annulés pour vice de forme (oubli des formalités réglementaires) auraient, s'ils avaient compté, assuré une majorité contraire.

23 février. — La Ligue demande aux membres ligueurs de la Commission des Affaires Etrangères à la Chambre, d'intervenir à la Commission pour obtenir la publication des documents concernant les accords de Rome du 7 janvier 1935 entre MM. Laval et Mussolini.

se Février 1937

LA VIE POLITIQUE EN FRANCE

2 février. — A la Chambre, fin du débat sur la Défense Nationale. Le programme militaire du gouvernement est approuvé par 413 voix contre 124 (après rectification). L'opposition dite « nationale » ayant vainement essayé d'opposer le ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, M. Daladier, au ministre de l'Air, M. Pierre Cot, et au Chef du gouvernement, vote contre le programme de Défense Nationale.

7 février. — Grande manifestation populaire, place de la République, en commémoration des journées antifascistes des 9 et 12 février 1934. Le Président du Conseil dépose des fleurs sur la statue de la République. Long cortège de plusieurs heures, malgré la pluie, contrastant avec le maigre défilé des organisations fascistes à la Concorde, le 6.

11 février. — Le président Léon Blum demande aux ouvriers de consentir au travail du samedi et du dimanche, en dérogation à la semaine de 40 heures, afin d'assurer le succès de l'Exposition de 1937, et son inauguration pour le 1^{er} mai, fête du Travail. Le discours prononcé sur les chantiers de l'Exposition, sur un échafaudage dominé par une banderole proclamant que « l'ouverture de l'Exposition le premier mai est une bataille des ouvriers et du Front populaire contre le fascisme » soulève la colère des journaux d'opposition.

13 février. — Discours radiodiffusé du Président Léon Blum aux fonctionnaires. Le gouvernement connaît les revendications légitimes des fonctionnaires, mais ne pourrait leur donner satisfaction immédiate sans aggraver les difficultés financières. Un temps de « pause » est nécessaire.

14 février. — Conseil national du Parti Socialiste (S.F.I.O.), en présence de la plupart des ministres socialistes. Après intervention du Président du Conseil, le Conseil :

1° exprime sa confiance au gouvernement qui peut et doit compter sur le concours entier du parti (4.622 mandats contre 702 à la motion de la Gauche révolutionnaire) ;

2° adopte sur les affaires d'Espagne, un ordre du jour, Grumbach constatant que la politique

de non-intervention « n'a pu donner les résultats escomptés du fait de l'attitude de certaines puissances » considérant que « l'état de fait actuel ne peut plus se prolonger, et demandant au gouvernement, en cas de non adoption du contrôle rigoureux et rapide « englobant toutes les côtes de la péninsule ibérique », d'envisager la reprise de sa liberté d'action (4.221 mandats contre 902 à une motion Zyromski, demandant au gouvernement la reprise immédiate de sa liberté d'action).

16 février. — Par 365 voix contre 247, la Chambre accorde les pleins pouvoirs douaniers au gouvernement.

18 février. — Le Conseil des Ministres autorise le Ministre de l'Economie Nationale, M. Spinasse, et le Ministre de l'Intérieur, M. Dormoy, à déposer un projet de loi contre la hausse illicite (pour les délinquants : amende, affichage et, en cas de récidive, emprisonnement).

21 février. — A Saint-Nazaire, au cours d'une manifestation populaire, le Président Léon Blum définit la politique économique du gouvernement (la « pause ») : pas de reniement, pas d'abandon ; période de répit, avant de nouvelles mesures d'application du programme commun.

22 février. — A Perregaux, près d'Oran, bagarre entre membres du Parti populaire français (Doriot) et manifestants des partis de gauche. Plusieurs blessés.

23 février. — Au Sénat, interpellations sur la politique extérieure (principaux orateurs : MM. Armbruster, Plaisant, Cachin). Réponse de M. Delbos (Ministre des Affaires étrangères) : pas de reconnaissance de l'empire d'Ethiopie ; la France désire un accord général sur la question méditerranéenne ; espoir en l'application des décisions de Londres (voir RELATIONS ENTRE LES ETATS, 15 et 16 février) : il est temps de « traduire dans les faits la volonté de paix »... « Et ce sera plus facile le jour où les déclarations pacifiques ne seront plus couvertes par le bruit des armements » (allusion aux récentes déclarations du Chancelier Hitler. (Voir 30 janvier et 17 février).

L'ordre du jour de confiance est adopté par 213 voix contre 1.

25 février. — Incidents sanglants à Sidi-bel-Abbès (Algérie). A la suite d'une série d'agressions fascistes (à coups de matraques et de rasoirs) une colonne de manifestants protestataires est mitraillée par les factieux et par la police municipale, d'accord (deux morts, une dizaine de blessés).

— Le Sénat s'amuse : après avoir adopté chacun des articles du projet de loi accordant les pleins pouvoirs douaniers au gouvernement, il repousse, à mains levées, l'ensemble du projet.

26 février. — Adoption par la Chambre (400 voix contre 114) du projet de loi sur les conventions collectives dans le travail agricole.

— A la Chambre (après-midi) débat sur la politique générale du gouvernement. Interpella-

tions de MM. Flandin, Paul Reynaud, demandant la signification de la « pause » annoncée par le Président du Conseil. Le Président Léon Blum déclare qu'il n'est pas question de rétablir « l'Union nationale », ni d'apporter la moindre modification au programme du Rassemblement populaire que le gouvernement a mission d'appliquer et qu'il a l'intention formelle d'achever, après le temps de « pause ».

L'ordre du jour de confiance est voté par 361 voix (toute la gauche) contre 209 voix (droite et centre, MM. Flandin et Paul Reynaud compris).

27 février. — A Vrigne-aux-Bois, près de Sedan, collision à l'issue d'une réunion organisée par le Parti social français (la Rocque) : un mort, une quinzaine de blessés.

LA VIE POLITIQUE HORS DE FRANCE

1^{er} février. — *U.R.S.S.* Exécution des condamnés à mort du procès de Moscou (voir : VIE POLITIQUE HORS DE FRANCE, 29 janvier).

2 février. — *Allemagne.* Création d'un poste de « chef des organisations allemandes à l'étranger », destiné à assurer le contrôle rigoureux des Allemands vivant hors de leur pays (titulaire : M. Bohle).

5 février. — *Etats-Unis.* M. Roosevelt propose au Congrès une réforme judiciaire permettant au Président de modifier la composition de la Cour Suprême, obstacle à toutes les réformes démocratiques.

6 février. — *Dantzig.* Arrestation de plusieurs personnalités du Centre catholique.

9 février. — *Pologne.* La Chambre polonaise vote à l'unanimité les crédits destinés aux grands travaux de défense nationale. Ces travaux n'intéressent que la frontière de la Pologne avec la Russie (la seule menacée, assure le gouvernement).

16 février. — *Suisse.* Le Conseil fédéral interdit aux fonctionnaires de faire partie des organisations apparentées au Parti Communiste.

17 février. — *Chine.* Le maréchal Tchang Sue Liang est réintégré dans ses droits civiques.

17-18 février. — *Grande-Bretagne.* Aux Communes, débats sur la défense nationale. Après

les discours de MM. Neville-Chamberlain (Chancelier de l'Echiquier, et futur Premier ministre), Baldwin (Premier ministre actuel) et Thomas Inskip (ministre coordinateur de la Défense) le gouvernement est autorisé par 329 voix contre 145 à lancer un emprunt de défense nationale, pour 400 millions de livres (42 milliards de francs).

18 février. — *Tchécoslovaquie.* — Accord entre le gouvernement et les groupes Allemands compris dans la majorité ministérielle (sociaux-démocrates, agrariens, chrétiens-sociaux) : allègement, pour les minorités, des contributions aux services de l'Etat ; admission des Allemands dans les administrations et services publics ; augmentation des subsides de l'Etat pour les œuvres sociales allemandes ; usage officiel de la langue allemande (sauf dans les tribunaux).

18 février. — *Dantzig.* Le Dr Burckhart est désigné pour tenir les fonctions de Haut-Commissaire de la S.D.N.

21 février. — *Pologne.* Le colonel Adam Koc expose le programme du *Front de l'Union nationale*, groupement nouveau, nationaliste, anti-communiste et anti-parlementaire (mais non antisémite), sous la direction du maréchal Rydz-Smigly, chef de l'Etat-major général.

26 février. — *Etats-Unis.* Par 76 voix contre 4, le Sénat approuve le projet de loi Roosevelt sur la réforme de la Cour Suprême (voir 5 février).

AFFAIRES D'ESPAGNE

1^{er} février. — Note du Gouvernement espagnol sur l'affaire Borchgrave, proposant de porter le différend devant la Cour Internationale de La Haye. Acceptation du gouvernement belge.

8 février. — Prise de Malaga par les armées rebelles, appuyées par les troupes italiennes et la flotte allemande. La ville est livrée aux Marocains et aux légionnaires qui pillent et massacrent. Des milliers de républicains combattants et non-combattants sont exécutés. La côte méridionale d'Espagne, commandant l'accès du détroit de Gibraltar, est tout entière aux mains des insurgés. Les journaux italiens célèbrent la prise de Malaga comme une victoire italienne.

— L'agence *Reuter* annonce de nouveaux débarquements de contingents italiens à Cadix : 10.000 hommes le 5 février, 6.000 le 6. Ces troupes auraient été aussitôt dirigées sur Malaga.

10 février. — Au sous-comité de non-intervention de Londres, le délégué du Portugal repousse la proposition tendant à l'établissement du contrôle sur la frontière hispano-portugaise. Nomination d'un sous-comité spécial chargé de rechercher une solution de conciliation.

12 février. — Le général Faupel, chargé d'affaires du Reich auprès du gouvernement Franco, est nommé ambassadeur auprès de ce même gouvernement.

— L'agence *Reuter*, annonce le débarquement à Malaga, d'un millier d'hommes de troupes italiennes, le 11 février.

13 février. — Incidents navals : les destroyers britanniques *Havoc* et *Gypsy* sont bombardés, mais non atteints par un avion allemand, de type *Junker*, au large des côtes d'Algérie.

— Bombardement de Barcelone par un navire inconnu qu'à certains indices on croit italien : des blessés et des morts, parmi lesquels des femmes et des enfants.

— Le sous-comité de non-intervention de Londres, composé des ambassadeurs des puissances, propose :

1° Que l'accord de non-intervention, étendu à l'envoi et au passage des volontaires, s'applique à partir du 20 février à minuit.

2° Que le contrôle de la non-intervention entre en vigueur le 6 mars, à minuit.

16 février. — Le Comité de non-intervention de Londres ratifie l'accord établi la veille par le sous-comité. Le contrôle naval s'effectuera par zones confiées chacune à une puissance différente (et non par des escadres mixtes pour toutes les zones). Au cours de la réunion, M. Maisky, délégué de l'U.R.S.S., déclare que le succès de cet accord dépend de l'application du plan de contrôle par le Portugal et de la participation sans réserve de toutes les puissances (allusion à l'Union soviétique que le gouvernement italien aurait voulu évincer de l'organisation du contrôle). Le Portugal, par dignité, se refuse à tout contrôle.

18 février. — Conformément aux décisions du Comité de Londres (*voir* 15 et 16 février), le Conseil des Ministres français approuve les décrets interdisant le recrutement et le départ (ou le transit) des volontaires en direction de l'Espagne.

19 février. — *Allemagne.* Loi interdisant la participation à la guerre civile espagnole (datée du 18).

20 février. — *Portugal.* Décret d'interdiction du recrutement et des départs de volontaires. Mais le Portugal continue de se refuser au contrôle.

— Le cargo français *Djebel-Amour* est attaqué par un avion rebelle, au large de Carthagène.

21 février. — Le Gouvernement portugais consent à un compromis avec la Grande-Bretagne, sur le contrôle ; il accepte que des « observateurs », exclusivement anglais, vérifient la non-intervention à la frontière hispano-portugaise, à condition qu'ils ne relèvent ni du Comité de Londres, ni d'aucune autorité internationale. Le nombre des observateurs, d'abord infime, est porté au même chiffre que le nombre des contrôleurs à la frontière hispano-française (plus courte et moins accessible).

22 février. — *Italie.* Publication du décret-loi (daté du 15 février), interdisant l'enrôlement et le départ des volontaires pour l'Espagne.

24 février. — On annonce de Londres que 10.000 « volontaires » italiens ont débarqué en Espagne durant les journées des 18 et 19 février.

RELATIONS ENTRE LES ETATS

3 février. — A Milan, entrevue de M. Rustu Aras (ministre des Affaires étrangères de Turquie) et du comte Ciano (ministre des Affaires étrangères d'Italie) : la Turquie, détachée de la France par l'affaire d'Alexandrette, penche vers le système d'alliances méditerranéennes de l'Italie.

8-11 février. — Visite à Moscou de M. Holsti (ministre des Affaires étrangères de Finlande),

signe d'un rapprochement entre la Finlande et l'U.R.S.S. M. Holsti déclare que la Finlande est attachée au système de la sécurité collective, à la S.D.N., à l'entente avec les grandes démocraties occidentales.

11 février. — Accord économique germano-tchécoslovaque : accroissement des exportations tchécoslovaques en Allemagne ; avantages pour

les touristes allemands voyageant en Tchécoslovaquie.

— Lord Halifax, ministre intérimaire des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, reçoit M. von Ribbentrop, ambassadeur du Reich à Londres, qui fait valoir les revendications coloniales de l'Allemagne (voir 15 février).

12 février. — Discours de M. Goebbels (ministre de la Propagande du Reich) à la Deutschlandhalle (Berlin) : La puissance militaire de l'Allemagne est la garantie de la paix.

14 février. — A Vienne, discours du Chancelier Schuschnigg, devant les délégués du *Front patriotique* ; entente étroite avec l'Italie, condamnation des associations hitlériennes en Autriche, déclarations sur le régime, interprétées comme une manifestation gouvernementale en faveur de la restauration des Habsbourg.

— Déclaration de M. de Graef ministre des Affaires étrangères de Hollande : le gouvernement décline l'offre allemande de neutralité hollandaise (discours du chancelier Hitler, 30 janvier).

15 février. — *Grande-Bretagne.* Aux Communes, Lord Cranborne (sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères) répondant aux questions posées sur les conversations entre M. von Ribbentrop (ministre des Affaires étrangères du Reich) et les dirigeants britanniques (voir 11 février), déclare que « le gouvernement de Sa Majesté n'a pas envisagé et n'envisage pas » un transfert à l'Allemagne d'un territoire quelconque se trouvant sous la domination britannique.

15-18 février. — Réunion du Conseil de l'Entente balkanique à Athènes : attachement à la S.D.N., approbation du « *Gentlemen agreement* » (voir 2 janvier) et du pacte bulgare-yougoslave (voir 24 janvier).

15-21 février. — A Doubrovnik (Yougoslavie) le Conseil économique de la Petite Entente adopte un certain nombre de résolutions et de projets tendant à resserrer les liens économiques entre les nations participantes (navigation sur le Danube ; transports par chemins de fer ; union postale ; création d'un centre économique à Prague).

16 février. — *Roumanie.* Répondant à de pressantes interpellations, M. Tataresco, Président du Conseil, proteste contre la participation, de caractère officiel, des ministres d'Allemagne et d'Italie aux funérailles de deux légionnaires de la Garde de Fer, tués en Espagne dans les rangs des troupes rebelles.

Les gouvernements d'Allemagne et d'Italie refusent de rappeler leurs ministres.

16-22 février. — Séjour du général Goering, Grand veneur du Reich, en Pologne (chasses à Kossov).

17 février. — Allocution du Chancelier Hitler devant les délégués au Congrès constitutif de l'Internationale des Anciens Combattants. « Un nouveau conflit guerrier serait une catastrophe pour toutes les nations » — « ...une menace contre la

paix extérieure de l'Allemagne ruinerait l'effort gigantesque que fait la nation allemande pour recouvrer la santé ».

19 février. — *Ethiopie.* A Addis-Abeba, au cours d'une cérémonie, des indigènes lancent plusieurs bombes contre le maréchal Graziani, vice-roi d'Ethiopie, et contre son entourage. Le maréchal est légèrement blessé. Cet attentat paraît être une réplique aux répressions impitoyables, et notamment à l'exécution des deux fils du ras Cassa, ordonnées par le maréchal Graziani.

En représailles, dans les jours suivants, les autorités italiennes procèdent à une série de massacres (1.400 exécutions en un même jour. Voir le manifeste : *Contre l'extermination d'un peuple*, Cahiers, page 141).

22-23 février. — Visite de M. Von Neurath, ministre des Affaires étrangères du Reich, à Vienne. L'arrivée du ministre allemand est saluée par 50.000 manifestants envoyés par les centres hitlériens de Vienne et des provinces autrichiennes.

Le lendemain, le *Front patriotique* réplique aux manifestations de la veille, par un vaste cortège acclamant le Chancelier Schuschnigg.

22 février. — A l'American Club (Paris), discours de M. William Bullitt, ambassadeur des Etats-Unis, et du Président Léon Blum.

M. Bullitt reprend les idées de coopération économique et de limitation des armements exposées par M. Eden et M. Blum au cours du mois de janvier (voir 19 et 24 janvier) et préconise l'abaissement des barrières douanières. Il exprime les sentiments de sympathie du peuple américain pour les grandes démocraties. Le Président Léon Blum définit la politique extérieure du gouvernement français, « l'amitié américaine reste l'une des conditions vitales de la paix ». (Cahiers, page 142).

23 février. — On apprend que le Négus, toujours reconnu par le gouvernement britannique comme empereur d'Ethiopie, est invité aux fêtes du couronnement du roi George VI. Violente campagne antibritannique dans la presse italienne.

— Entrevue du Chancelier Hitler et de M. Schulthess (représentant la Confédération helvétique) : « En tout temps et quoi qu'il arrive » l'Allemagne respectera l'intégrité et la neutralité de la Suisse.

24 février. — Le ras Desta, un des défenseurs de l'indépendance éthiopienne, gendre du Négus Haïlé Sélassié, est sommairement exécuté par les Italiens.

26 février. — Le gouvernement hongrois se déclare hostile à la restauration des Habsbourg. Cette déclaration est interprétée comme un abandon par l'Italie, tutrice de la Hongrie, de la cause monarchique en Autriche : désaveu indirect du chancelier Schuschnigg, indice de l'influence croissante de l'Allemagne hitlérienne sur le gouvernement mussolinien.

L'AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL

Souscriptions adressées à la Ligue

22^e liste

LES PROFESSEURS DU LYCÉE DE BESANÇON ..	175 »	Mme SAINT-MARTIN LANFRANKI, Criqueboeu	1.000 »
SÉLIKOVITCH, Paris-11	100 »	FOURET, Paris-18 ^e	10 »
SECOURS POPULAIRE, Caudéran	225 75	LA LIBRE-PENSÉE, Châlons-sur-Marne	300 »
LAGIER BRUNO, Saint-Martin-de-Queyrières	55 »	BREDEAU, Bourges	15 »
AMIOT, Ouville-sur-Auneau	40 25	COMITÉ D'AIDE BOURSE DU TRAVAIL, Toulouse	4.665 »
COMITÉ DE RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Nevers	820 »	COMITÉ LOCAL SECOURS POPULAIRE ET PAIX	
Mlle TOUZOT, Excideuil	10 »	ET LIBERTÉ, Saint-Dier-d'Auvergne	279 »
LE MINOUX, Paris-12 ^e	10 »	LAURIOL, Montargis	550 »
ANONVME, Paris	50 »	FRONT POPUL. DE L'IMPRIMERIE NATIONALE...	378 »
SECOURS POPULAIRE, Meknès	76 »	Mlle CHAUSSABEL, Aubenas.....	50 »
BOURCE DU TRAVAIL DE DRAGUIGNAN	94 »	SECOURS POPULAIRE DE FRANCE, Pithiviers	250 »
PÉLISSIER, Pamiers	25 »	GILLET, Saint-Pierre-des-Corps (Collecte)..	480 »
TARIS, Sermaize	10 »	COMITÉ D'ENTENTE COMMUNISTE-SOCIALISTE	
D ^r BAUDE, Escandœuvres	20 »	Nœux-les-Mines	400 »
LALLERMAND, Paris-14	25 »	SECTION SOCIALISTE, Nemours	50 »
DELORME, Bourg	4 »	UN GROUPE DE JEUNES, Nemours.....	50 »
MARTINET, Paris	40 »	SECOURS POPULAIRE DE COLBERT-BLANQUI,	247 25
Jacques ROGER, Pontarlier	20 »	CANOT, Champlevoir	100 »
MONGET, Paris-l'Hôpital	10 »	M. Léze JULIEN, Angoulême	60 »
COMITE MONDIAL DES FEMMES DE SEVRES...	112 25	FRONT POPULAIRE, Grimaux	360 »
BUDING	175 »	LA TERRE, Paris	100 »
SECTION SOCIALISTE, Chambon	63 25	J. GEL, Paris	50 »
JONGHERET, Trignac (collecte)	33 »	JORIOZ, Moulins	20 »
LE POPULAIRE NE NANTES	260 »	CHAGNAUD, Aigre (Collecte)	19 »
SECTION L.D.H., Orsay	37 »	QUÈRE, Elliant	20 »
Jean CARRIÈRE, Toulouse	50 »	SOLUS, Besançon	25 »
FRONT POPULAIRE LA CHAPELLE-SUR-LOIRE ..	74 »	LAFONT, Cestat	20 »
RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Lourdes.....	1.017 50	COMITÉ LOCAL DU F. P., Laparade	115 »
LOUIS PICHON, Saint-Arnaud	20 »	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, St-Aulaye	157 »
MORO, Saint-Genis-sur-Guier	50 »	UNION LOCALE DE MOUEUVRE GDE	38 25
ANCIENS COMBATTANTS PACIFISTES, Paris-10 ^e ..	225 »	JEUNESSE COMMUNISTE, Fenain	125 »
SECOURS POPULAIRE DE FRANCE DU MORBIHAN	637 »	SECTION L.D.H., Mareau-aux-Prés.....	40 »
CELLULE DE LHOCMEAU-ANGOULÈME	52 »	FLATRIS	10 »
TARBY J.-B., Firminy	100 »	LESCOUL	10 »
GAILLARD Marcel, Gouvillette	40 »	Mlle LE SCOUL	10 »
FRONT POPULAIRE, Orly	88 »	NAOUR LE DU	2 »
FAU, Trégnac	95 »	CELLULE DE LA FORÊT, Viry-Châtillon	25 »
EIÈS, Saint-Brieuc	15 »	SABABLIÉ, Premoiel	70 »
SECTION L.D.H., Niort	1.475 »	Jean CARRA, Avallon	80 »
PARGADE, Paris-15 ^e	10 »	Ernest LAMBERT, St-Prest	10 »
COMITÉ D'AIDE DE L'ISÈRE, Grenoble	3.000 »	COMITÉ FRONT POPULAIRE, Viry-Châtillon ..	93 »
SECTION L.D.H., Saint-Nicolas-du-Port ..	70 »	SECTION L.D.H., Pampadour	100 »
LE LUC	234 75	COMITÉ FRANCESCO FERRER (10 ^e vers.).....	500 »
Vve JACOB, Thonon	100 »	SECTION SOCIALISTE, Le Pacq	337 50
Mme MAY, Tours	100 »	MATHIAUD, Sancoins	5 »
SECTION L.D.H., Thoissey	44 »	LE BERRE, Couloisy	150 »
VIGER Camille, Charleville (collecte)	132 »	SECOURS POPULAIRE, Cosne	276 »
MATHIOT, Bondy	20 »	NOUGEIN ARNAC	50 »
SECTION SOCIALISTE, Le Pecq	252 »		
BRUGÈRES, Saint-Vallier	475 »		
L.D.H., Tinteniac	70 »		
SAUBERDU, Lourquen	15 »		
HENRI, Paris-18 ^e	50 »		
Mme DEMOUGIN, Saint-Pol-sur-Ternoise ..	270 »		
COMITÉ ANTIFASCISTE JEUNES DE LIMOGES ..	1.652 15		
CORGNIER, Vaugneray	35 »		
CAPDEVIELLE, Alger	20 »		
CELLULE COMMUNISTE, Solesmes	200 »		
FRONT POPULAIRE, Loubès-Bernac	145 »		
COMITÉ FRANCISCO FERRER (9 ^e versement) ..	1.000 »		
CELLULE d'ANGRES	443 50		
F.N.C.R., Paris	500 »		
UN AMI DE L'ESPAGNE RÉPUBLICAINE	10 »		
Mme GALLON, Paris	10 »		
SECTION L.D.H., Basse-Terre	400 »		
SECTION L.D.H., Thiers	77 »		
AMICALE SOCIALISTE DES ACIÈRIES DE LA			
SEINE (Usine de la Folie-Noisy-le-Sec) ..	27 75		
ANDRÉ, Marseille	20 »		
MOREAU Eugène, Bohain	30 »		
ETIENNE, La Neuville-en-Hey	27 »		
COMITÉ MONDIAL DES FEMMES, Voiron	50 »		
RASSEMBLEMENT POPULAIRE DE LA CREUSE ..	2.000 »		
SECTION L.D.H., Arvert	65 50		
		Total de la 22^e liste	28.786 60
		Pour le Comité d'Accueil	
		« SOLUS-BESANÇON »	25 »
		E. BLANC, Mialet	20 »
		SECTION L. D. H., Evian-les-Bains	156 »
		NGAISE, Nanterre	50 »
		FIDÈLES AMIES DE LA LIGUE, Paris.....	500 »
		MUNICIPALITÉ DE VÉLIZY	50 »
		ANONYME	50 »
		SECTION L. D. H., Desvres	66 35
		CELLULE DE POIX	100 50
		BARTHES, Clermont-Ferrand	20 »
		M. GODARD, Paris	100 »
		E. V., Paris	10 »
		MME RUE, Tournaun	20 »
		D ^r Georges BASCH	100 »
		Pour les enfants	1.417 85
		Total de la 22^e liste	28.786 65
		Total des listes précédentes	743.091 50
		Total général	743.296 00

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 11 janvier 1937

COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Basch, Bayet, Langevin, Emile Kahn, Georges Etienne ; Mme Bloch, Mlle Collette, Mme Paz ; MM. Barthélemy, Bergery, Challaye, Corcos, Cudenet, Gérin, Gombault, Guerry, Hadamard, Lacoste, Prudhommeaux, Racamond, Martinet.

Excusés : MM. Bourdon, Hérol, Sicard de Plauzoles, Besnard, Bidegarray, Bozzi, Casati, Château, Damalx, Demons, Emery, Gounin, Grumbach, Gueutal, Mathieu, Michon, Milhaud, Picard, Pioch, Philip, Platon, Reynier, Texier, Guernut.

Comité Central

1^o (Séances)

Le secrétaire général a reçu de MM. Château, Gounin et Philip la lettre suivante :

« Paris, le 31 décembre 1936,

« Monsieur le Secrétaire général,

« Il nous est devenu très difficile, depuis que le Comité Central se réunit le lundi soir, d'assister à ses réunions, comme cela nous serait facile en n'importe quel autre jour de la semaine. Tous les députés de province ont coutume, en effet, de regagner leur circonscription à la fin de la semaine et de ne rentrer que le mardi matin ou le lundi tard dans la soirée.

« Nous serions donc très heureux si le Comité Central, pour permettre la venue de ses collègues parlementaires de province, voulait bien accepter d' tenir ses séances le mercredi ou le jeudi.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de nos sentiments les meilleurs »

Un certain nombre de membres du Comité ont exprimé eux aussi le désir que les séances soient fixées un jour autre que le lundi.

Le Comité décide de procéder à un référendum. Chacun de ses membres sera invité à indiquer quels sont les jours où il lui est possible d'assister aux séances. Le jour qui réunira le plus de suffrages sera désormais fixé.

2^o (Tirage au sort des nouveaux élus)

Les cinq membres du Comité élus en 1936, remplacent cinq collègues dont les mandats expiraient respectivement en 1937 pour l'un, en 1938 pour un second, et en 1939 pour les trois autres.

Par voie de tirage au sort, M. René Gérin est placé dans le tiers sortant en 1937, M. Jouhaux dans le tiers sortant en 1938, Mme Paz, M. Casati et M. Racamond dans le tiers sortant en 1939.

Afrique du Nord

(Compte-rendu de M. Victor Basch)

M. VICTOR BASCH a présidé le congrès interfédéral d'Algérie qui a réuni les 27 et 28 décembre, à Alger, les Fédérations d'Alger, de Constantine et d'Oran. Il a profité de ce voyage pour visiter la section de

Tunis et essayer de régler certaines difficultés indigènes qui depuis longtemps déjà nuisent au bon fonctionnement de la section.

De nombreux ligueurs, qui n'approuvent pas l'action du Bureau actuel, se sont groupés entre eux et forment une sorte de section dissidente, ce qui est antistatutaire. M. Victor Basch a vu plusieurs fois les représentants de l'un et de l'autre groupe.

Lorsqu'il a quitté Tunis, la réconciliation était en bonne voie.

M. Victor Basch rend compte ensuite du congrès d'Alger et de l'enquête qu'il a faite sur la situation actuelle de l'Algérie (Voir *Cahiers* 1937, pages 37 à 42).

Le Président donne lecture de la motion adoptée, par le congrès au sujet de la représentation au parlement des indigènes. Cette motion adoptée après une vive discussion accepte les principales lignes du projet Viollette, avec les quelques modifications que voici : étant entendu qu'il serait institué un collège électoral unique groupant, outre les électeurs français, les indigènes âgés de 21 ans au moins, indigènes qui ne seraient pas tenus d'abandonner leur statut personnel, devraient être appelés à voter : les officiers rentrés dans la vie civile, les sous-officiers qui auraient au moins 15 ans de services militaires (sans avoir nécessairement obtenu le grade de sergent-chef ou un grade supérieur), les médaillés militaires (sans que nécessairement ils aient obtenu en même temps la croix de guerre), les diplômés de l'enseignement public et des écoles professionnelles officielles, *certificat d'études primaires inclus* (ce qui va plus loin que le projet Viollette qui demande au moins le brevet élémentaire). De plus, la motion adopte les dispositions du projet Viollette quant aux autres catégories d'indigènes qu'elle admet à l'électorat, non seulement les présidents, mais les membres des Djemmaas et les chevaliers (et non seulement les commandeurs) de la Légion d'honneur, et elle en exclut les bachaghas, les Aghas et les caïds, instruments, souvent peu recommandables, de l'administration.

M. BERGERY se demande si les indigènes désirent vraiment des droits électoraux. Certains gens, prétendant à tort ou à raison exprimer l'opinion des masses indigènes, affirment qu'ils ne le désirent pas et voient dans l'octroi des droits politiques une tendance à la politique dite d'« assimilation ». Or, M. Bergery ne croit ni à la politique classique d'exploitation, des peuples coloniaux, ni à la politique d'évacuation des colonies préconisée par l'extrême-gauche jusqu'en 1934, qui n'aboutirait qu'à livrer les peuples coloniaux à d'autres puissances — ni à la politique « d'assimilation » qui est utopique, étant donné les différences de race, de culture, de religion. Derrière l'assimilation au compte-goutte se cache le plus souvent une exploitation renforcée. M. Bergery croit à une politique donnant graduellement aux peuples d'outre-Mer les moyens moraux et matériels d'une autonomie administrative dans le cadre d'une grande Fédération française.

M. VICTOR BASCH est d'un autre avis. Les chefs, les indigènes évolués, tiennent passionnément aux droits politiques. Ils affirment que c'est le vœu profond des populations, mais il est difficile de savoir jusqu'à quel point l'espoir de devenir les représentants des indigènes n'influe pas sur leur opinion. Ce serait à coup sûr, pour l'élite, une grande satisfaction morale. Pour la masse, il est certain que le plus

urgent, c'est de l'empêcher de mourir de faim. Raison de plus à son sens, pour faire participer les représentants de cette masse à la vie politique de cette métropole dont dépend leur bien-être.

M. EMILE KAHN aimerait avoir des renseignements sur l'état moral et politique de l'armée.

M. BASCH répond qu'il n'a pas d'informations sur ce point.

M. GOMBAULT remarque que les députés réactionnaires d'Algérie se sont élevés contre le projet Viollette. C'est donc que la réforme est dangereuse à leurs yeux.

Mlle COLLETTE se réjouit que les indigènes qui ont donné des preuves de leur capacité et notamment ceux qui possèdent des titres universitaires, soient admis à voter.

Elle apprend notamment avec plaisir que parmi les titres requis dans le projet Viollette, figure le « *Diplôme de fin d'Etudes Secondaires* ». Comme ce titre n'existe que dans l'Enseignement féminin, Mlle Collette en conclut, non sans une agréable surprise, que les femmes d'Algérie pourvues de ce Diplôme seront éligibles et éligibles.

Elle demande en conséquence si la Ligue serait prête à engager une action pour que cette mesure de justice soit étendue aux femmes de la métropole possédant ce même titre... ou simplement le certificat d'Etudes primaires.

M. VICTOR BASCH répond que la Ligue a toujours demandé le suffrage pour les femmes.

Mme ODETTE-RENÉ-BLOCH réplique que la Ligue l'a toujours demandé, mais en déclarant toujours que ce n'était pas le moment.

Mlle COLLETTE pense que le moment de renouveler ce vœu est venu et que les femmes françaises n'ont pas moins de titres aux droits politiques que les indigènes.

Le Comité Central tout entier est d'accord sur ce point.

Le Comité remercie M. Victor Basch d'avoir bien voulu se rendre en Algérie pour la Ligue et des renseignements si importants qu'il a rapportés.

La situation internationale et l'Espagne

M. VICTOR BASCH précise la situation internationale telle qu'elle se présente à l'heure actuelle. Tous les membres du Comité sont attachés avec la même ferveur à la cause de la paix. M. Basch, pour sa part, pense que les moyens employés jusqu'ici ont échoué et que le moment est venu de suivre une autre politique.

La politique de non-intervention aurait été excellente si elle avait été respectée par tous. Elle ne l'a pas été. Chaque jour apporte une mauvaise nouvelle. Chaque jour les exigences de l'Allemagne vont en augmentant. Si les républicains n'avaient en face d'eux que des troupes rebelles, ils seraient victorieux depuis longtemps. Si au contraire ils se trouvent en face d'un véritable corps expéditionnaire, ils peuvent être vaincus. Ainsi la non-intervention, l'interdiction de l'envoi des volontaires à la République espagnole, devient, en raison de l'attitude de l'Allemagne une véritable intervention en faveur des rebelles.

La Ligue ne doit-elle pas, d'accord avec les autres groupements du Rassemblement populaire, demander au gouvernement de faire une politique nette, claire et ferme ? Est-il possible que nous attendions la chute de Madrid, la victoire des rebelles, la reconnaissance du gouvernement de Burgos par d'autres puissances ? La situation en Espagne s'aggrave ; déjà le pain manque à Barcelone.

M. BASCH a soutenu de toutes ses forces la politique du gouvernement. Il estime aujourd'hui qu'il a le devoir de lui dire que cette politique a échoué et qu'il y faut renoncer. Si le gouvernement français avait, dès le début, été plus ferme, l'Allemagne et

l'Italie n'auraient pas eu tant d'audace. La guerre arrivera fatalement si nous continuons à nous montrer aussi faibles ou aussi lâches.

Le Comité Central est saisi de deux ordres du jour, l'un de M. Bayet, l'autre de M. Emile Kahn.

PROJET DE RÉSOLUTION DE M. ALBERT BAYET

Le Comité Central,

Considérant que l'accord dit de non-intervention, bien qu'inspiré par un désir de paix qui est celui de tous les ligueurs, avait le tort de placer sur un pied d'égalité la République espagnole assaillie et les félons qui l'attaquaient ;

Considérant que cet accord n'a pas été respecté et qu'alors que la France s'interdisait de ravitailler le gouvernement légal de Madrid, l'Allemagne, l'Italie et le Portugal ont ravitaillé abondamment la junte rebelle de Burgos ;

Considérant qu'à l'heure présente l'Allemagne et l'Italie interviennent ouvertement en faveur des insurgés contre la République espagnole ;

Considérant que cette agression s'accompagne d'atrocités qui soulèvent l'indignation de la conscience universelle ;

Demande au gouvernement français de ne pas tolérer que l'accord de non-intervention devienne une duperie, de ravitailler, conformément aux règles du droit international, le gouvernement légal de Madrid, et de proclamer que le peuple espagnol a le droit, comme tous les peuples, de disposer librement et souverainement de lui-même.

PROJET DE RÉSOLUTION DE M. KAHN

Le Comité Central constate que les récents événements d'Espagne (reconnaissance du gouvernement Franco par l'Allemagne, l'Italie et le Portugal, débarquement massif de troupes allemandes et italiennes en Espagne, blocus des côtes espagnoles à l'aide de navires italiens et allemands) menacent directement la sécurité de la France et la paix européenne.

Il redoute que la politique dite de non-intervention, acceptée mais non respectée par les puissances fascistes, ne puisse plus être qu'une duperie pour l'Espagne, l'Angleterre et la France, si elle ne s'accompagne d'un contrôle total, effectif et immédiat des expéditions d'hommes et d'armes en Espagne.

Considérant les réponses allemande et italienne aux propositions franco-britanniques comme évasives et dilatoires, il adjure les démocrates occidentales de cesser enfin de se prêter aux alternements meurtriers pour l'indépendance de l'Espagne.

Il invite le gouvernement français à redoubler d'efforts pour faire comprendre au gouvernement britannique que les intérêts communs de la France et de l'Angleterre sont ensemble mis en péril par les agissements du fascisme international en Espagne, et pour obtenir du gouvernement britannique l'acceptation d'une politique commune de fermeté pour la garantie du droit des peuples et de la paix.

Le Comité Central estime que le problème espagnol, élargi par l'intervention directe des Etats fascistes, est désormais si étroitement lié à l'ensemble de la politique européenne, qu'il ne peut trouver de solution pacifique que dans l'adoption d'un vaste plan d'organisation de la paix internationale.

Il souhaite que, par l'initiative de la France et l'action commune des Etats démocratiques l'Europe échappe aux périls croissants que comporte, en face des audaces fascistes, la résignation au fait accompli.

Il demande à la France de refuser son assentiment aux violations du droit et de la liberté mais d'offrir à tous les Etats, dans un esprit de justice, les moyens de coopération internationale (financement) de grands travaux, reprise des échanges, répartition rationnelle de la main-d'œuvre, distribution équitable des matières premières, qui permettent à tous les peuples de vivre de leur travail dans la paix.

Le Secrétaire général donne lecture des lettres des membres du Comité Central qui n'assistent pas à la séance.

1° de M. Bozzi :

« Inutile de dire que je suis en profond accord de pensée et de sentiment avec Albert Bayet.

D'accord pour exhorter — s'il en a besoin — le gouvernement français à obtenir du gouvernement anglais, une attitude commune dans le sens indiqué par Bayet.

Mais il faut, à mon avis, éviter toute attitude qui pourrait avoir pour effet :

a) de donner dans le panneau des provocations hitléro-mussoliniennes ;

b) d'amener un conflit européen où nous n'aurions pas, bien près de nous, tout près, et à fond, l'Angleterre.

Ah ! si je nous sentais militairement, diplomatiquement, et psychologiquement assez forts pour nous passer des autres, j'y regarderais de moins près certes. Mais...

Mais :

1° Les mesures massives d'équipement militaire rapide que je constate, me font penser que notre force militaire n'est pas au niveau d'un tel rôle de diplomatie indépendante.

2° Que nous n'avons, diplomatiquement, pour une action éventuelle de force — car il faut être résolu à aller jusque là avant de se mettre en route, ni le concours assuré de l'Angleterre, ni le concours intégral de la Belgique, ni celui de la Pologne, ni celui des Etats-Unis. Reste la Russie, lointaine, et la Petite Entente, coincée entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie.

3° Enfin, psychologiquement, chez nous :

Éléments de faiblesse :

a) l'hervéisme royal-fasciste ;
b) le pacifisme absolu de nos objecteurs de conscience et autres mystiques de la paix à tout prix ;
c) le défaitisme révolutionnaire systématique des trotskistes et des piverlistes.

Alors, attention !

Bref, je vote la motion Bayet en son fond — mais je voudrais que le Comité Central délibère sur la modification suivante, que je propose, au texte du dernier paragraphe :

Après : devienne une duperie... « de s'entendre avec tous les Etats démocratiques, et, notamment, avec l'Angleterre et les Etats-Unis, pour ravitailler » etc...

JACQUES BOZZI.

2° M. CASATI déclare s'abstenir sur l'ordre du jour de Bayet.

3° de M. EMERY :

« Je vote contre la motion Bayet que je trouve vaine et dangereuse.

« La question de la non-intervention est dépassée. Il est clair que le pacte a été violé par tout le monde, mais il est impossible de savoir par qui il l'a été la plus et ce qui en reste, même à l'état de fiction diplomatique, peut encore servir de point de départ à la négociation sans qu'on sache si sa suppression favoriserait les républicains espagnols. En nous prononçant contre lui, nous n'obtiendrions aucun résultat pratique et nous aurons seulement affaibli Léon Blum et augmenté une nervosité périlleuse.

« Le devoir de la Ligue n'est donc pas de se livrer à une manifestation inutile mais de définir une politique positive capable de sauver à la fois la paix et l'Espagne. Or, à cet égard, je ne puis me rallier en aucune façon au sentiment exprimé par M. Victor Basch dans son dernier article de la *Terre Libre*. Je ne comprends pas ce que c'est qu'une politique de fermeté qui ne serait pas la politique du pire. Je le comprend d'autant moins que son adoption par l'Angleterre est plus invraisemblable que jamais, en ce qui concerne au moins le sort politique de l'Espagne.

« Il faut enfin, comme il semble qu'on y soit décidé en haut lieu, du côté de Blum et des dirigeants anglais, payer le prix de la paix, acheter par un accord sur les crédits, les matières premières et les mandats coloniaux l'arrêt de la guerre par délégation qui se poursuit et de la marche à la guerre générale. Pour suivre cette politique, il faut de la fermeté, certes, mais pas celle qui consiste en refus et en menaces, celle qui consiste en offres de paix concrètes et acceptables.

« Je fais remarquer que cette doctrine de paix par la conciliation est dans la ligne de toutes les décisions de congrès et notamment de celles du congrès de Dijon qui commandent l'action du Comité Central. En agissant dans un sens contraire, le Comité Central donnerait un démenti à toute notre action passée. Je ne crois pas qu'il en ait le droit puisqu'il est évident que jusqu'à un nouveau congrès, il doit agir selon les directives tracées par le précédent. »

4° de M. GEORGES PIOCH :

« Ne pouvant assister au Comité Central de lundi, — ce dont je m'excuse auprès de vous et vous prie de m'excuser auprès de mes collègues, Je donne bien volontiers mon adhésion aux deux projets de résolution de M. Albert Bayet. Tout au plus, souhaiterais-je que l'on rende hommage à Léon Blum, qui, comme le dit très bien Alain, « pense les réalités sous les mots », et qui, obligé aux responsabilités les plus lourdes qui aient jamais chargé un homme remarquablement lucide, honnête et de haute foi, a compris qu'il se devait d'abord au salut des jeunes vies humaines : et que la seule victoire digne d'être par lui emportée, c'était celle-là.

« Les autres responsabilités ne viennent qu'après.

« Trop de nos collègues, de nos amis, me paraissent minimiser les risques que Léon Blum, humain d'abord, et consciemment tel, s'est, pour sa gloire, refusé à courir, voilà déjà six mois, hélas !...

« A ceux-là, je demande de faire un effort honnête d'imagination, et de supputer l'état où serait l'Europe, et, avec elle le monde, si Léon Blum, plus superbe, plus prestigieux, avait couru ces risques gros de la mort possible de toute une civilisation ; la nôtre. Je n'ai jamais séparé dans mon culte et dans mon action liberté — mais liberté véritable, pas celle des soldats d'Ubu-Roi, qui sont « libres, libres, libres, de ne pas être libres » — et paix — mais paix véritable : celle qui ne compose pas avec la guerre, et, d'abord, avec sa préparation.

« Je sais ce que vaut Léon Blum. Je sais aussi ce que vaut Edouard Daladier. Le rapprochement de ces deux noms me dispenserai, j'espère, d'en dire plus long à de bons ententeurs aussi avertis que les membres du Comité Central.

« Ce, qui m'importera toujours, c'est de n'être jamais Ugolini, qui mange ses enfants pour leur conserver un père, et ses principes.

« Je vous prie, mon cher Collègue et Ami, de lire cette lettre à nos collègues quand la discussion sera ouverte sur la proposition de M. Albert Bayet, et de bien vouloir en tenir compte dans le résumé des *Cahiers*, Car, aujourd'hui, plus que jamais, nous devons nous habiliter devant nos idées et devant les hommes. »

M. DEMONS, M. GUEITAT et M. MAURICE MILHAUD déclarent voter la résolution.

M. CHATEAU vote contre.

M. ROGER PICARD se déclare prêt à voter une résolution qui demanderait au gouvernement de mettre tout en œuvre pour assurer la paix et la dignité du pays en évitant les interventions dangereuses.

M. CORCOS critique le projet de résolution de M. Emile Kahn. Ce projet s'adresse au gouvernement et lui demande de faire un effort auprès du gouvernement britannique. Mais le gouvernement n'a jamais cessé d'essayer de convaincre l'opinion britannique. Il n'y est pas parvenu. Cette opinion n'est pas encore mûre pour se mettre à nos côtés. Or, la France ne peut agir seule. Que faire ? Comment modifier l'opinion anglaise ? Nous sommes à peu près sans moyen d'action. Par contre, nous pouvons agir sur notre propre opinion publique. M. Corcos constate avec satisfaction que l'opinion française de droite elle-même commence à évoluer.

On pourrait aider à cette évolution en publiant un manifeste simultanément en anglais et en français.

M. VICTOR BASCH indique à M. Corcos que le Rassemblement populaire prépare actuellement un manifeste qui s'adressera à l'opinion française et à l'opinion anglaise.

Le projet de M. Bayet, poursuit M. Corcos, demande que le gouvernement régulier puisse être ravitaillé. Or, les pays fascistes ne l'admettront jamais et ils considèrent même l'envoi de vivres comme une intervention. Ce point devrait donc être spécialement étudié : quelle est l'aide que ne supprime pas la non-intervention ?

M. CUDENET remarque que les deux motions sont inspirées par le même esprit. La soi-disant neutralité a abouti à une faillite. Le gouvernement français l'avoue implicitement puisqu'il va déposer un projet interdisant le départ des volontaires. On a proposé l'institution d'un contrôle sérieux. Ou ce contrôle sera une comédie ou il conduira à des complications. Comment exercer un contrôle étant donné la mauvaise foi des pays fascistes ? Un conflit éclatera entre contrôleurs et contrôlés ; on sera amené à y renoncer et la situation redeviendra ce qu'elle est aujourd'hui. De quel droit d'ailleurs interdire à un homme de disposer de lui-même ?

On a fait allusion au cours du débat à l'opinion publique anglaise. Il ne faut pas se dissimuler que la Cité de Londres souhaite le succès de Franco et c'est la raison pour laquelle elle s'est opposée au ravitaillement des républicains. L'Angleterre se

trompe, la France, qui ne peut modifier l'opinion anglaise, ne peut que reprendre sa liberté. Au surplus, les hommes qui ont aujourd'hui un tel souci de l'opinion britannique en faisaient bon marché l'an dernier.

On pourrait le leur rappeler.

Nous demandons que la France ne perde pas à la fois son honneur et la paix. On ne sauve pas la paix en créant des risques de guerre, ni en exposant un grand pays à la défaite.

Si nous laissons mourir l'Espagne nous condamnons à mort toutes les démocraties. Les droits de l'homme sont en péril à Madrid. Il faut avoir le courage de les défendre. Il ne reste aujourd'hui qu'un seul moyen de sauver la paix, c'est d'aller jusqu'au risque de guerre. La France républicaine ne peut mettre son nom sur la tombe de l'Espagne. M. Emery n'apporte pas des arguments, mais des excuses.

M. CUDENET adjure le Comité Central de ne pas se prononcer sur un alibi.

M. FÉLICIEN CHALLAYE critique la motion de M. Bayet. M. Bayet a affirmé que la France s'est interdit de ravitailler le gouvernement légal alors que les pays fascistes ravitaillaient les rebelles. C'est inexact, car la France a ravitaillé clandestinement la République espagnole. Il conviendrait d'ailleurs de s'entendre sur le sens du mot « ravitailler ». Il n'y a d'interdit que le ravitaillement en armes et en munitions. Or tous les gouvernements se sont toujours reconnu le droit d'interdire les envois d'armes.

A aucun moment il n'y a eu de blocus de l'Espagne. Quant aux atrocités, il y en a eu des deux côtés.

M. Félicien Challaye retrouve dans ce projet l'esprit qui animait la Ligue en 1914. C'est un texte qui entretient la psychose de guerre, le plus grand danger de l'heure actuelle. M. Challaye n'est pas sensible au fait que le gouvernement de Madrid est un gouvernement légal. Si une révolte éclatait en Italie, la sympathie de M. Challaye traiterait les rebelles. Le point important n'est pas de savoir si un gouvernement est légal ou non, mais ce qu'il est.

La motion de M. Emile Kahn paraît à M. Challaye moins mauvaise ; il s'inquiète cependant d'une expression : « politique de fermeté ».

M. VICTOR BASCH répond que cela signifie simplement que la France ne permettra pas aux uns de violer un pacte alors que les autres s'en abstiennent.

M. FÉLICIEN CHALLAYE propose le contre-projet suivant :

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme,

Félicite le gouvernement français de persévérer dans une politique de paix, en dépit des campagnes de haine et de mensonge qui, chez nous comme à l'étranger, entretiennent et développent la psychose de guerre ;

L'approuve d'avoir proposé aux autres puissances un accord de non-intervention dans la guerre civile espagnole, accord inspiré par un désir de paix qui doit être celui de tous les ligues ;

Lui demande de faire les plus énergiques efforts, en union étroite avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, pour faire de cet accord une réalité, pour en étendre la portée, pour arriver à empêcher tout envoi d'armes, de munitions et de combattants aux deux belligérants ;

Considère que la non-intervention ainsi comprise n'exclut pas une action internationale visant à mettre fin, par les moyens appropriés et le plus rapidement possible, à la guerre civile espagnole ;

Souhaite que le gouvernement français prenne l'initiative d'une telle action, ou y participe avec ardeur, dans l'intérêt suprême de l'humanité

On a, — conclut M. Challaye — à propos de la politique à l'égard de l'Espagne, employé les mots de courage et de lâcheté. Mais il n'y a jamais eu de courage à envoyer les autres se faire tuer quand on reste tranquillement chez soi.

M. HADAMARD voit au problème espagnol trois solutions :

a) Se refuser à apporter une aide quelconque aux gouvernements en laissant ravitailler les rebelles.

b) Ne rien envoyer ni aux uns, ni aux autres.

c) Ravitailler ouvertement les gouvernementsaux.

Contrairement à l'opinion qui a cours actuellement, de b) et de c), la dernière est celle qui de beaucoup comporte le moins de risques de guerre.

Mais, de la proposition de M. Emery, il y a quelque chose à retenir : le moment paraît venu d'offrir à l'Allemagne ce qu'elle demande depuis si longtemps à la condition préalablement remplie qu'elle cesse toute aide aux rebelles.

D'autre part, si tard qu'il soit pour cela, il serait indispensable d'exercer une action sur l'opinion publique française, qu'on ne peut laisser aussi profondément intoxiquée qu'elle l'est actuellement, dans une grande partie de la population. Une campagne d'affiches ou de radiodiffusion, dans ce sens, a, encore aujourd'hui, chance de réussir, si elle se place résolument sur le terrain national, en faisant ressortir les périls que la victoire de Franco ferait courir à la défense du territoire.

M. BERGERY ne croit pas qu'une solution puisse être trouvée dans le sens proposé par M. Bayet et par M. Emile Kahn. Nous voulons tous empêcher la guerre civile espagnole de dégénérer en guerre étrangère.

Sans doute la neutralité s'entend ordinairement entre nations belligérantes, mais on peut la concevoir également entre deux fractions d'une même nation, qu'une guerre civile met aux prises. Comme M. Challaye, M. Bergery pense que l'argument tiré du fait que le gouvernement de Madrid est un gouvernement légal, n'est pas aussi péremptoire qu'on voudrait le faire croire : des rebelles, qu'ils soient de droite ou de gauche, sont « rebelles » jusqu'à ce qu'ils soient victorieux.

Ce qu'il faut c'est imposer réellement la non-intervention. Peut-on l'imposer ? Oui, assurément, pense M. Bergery ; vis-à-vis de l'Allemagne il faut à la fois de la compréhension et de la fermeté. La compréhension sans fermeté et la fermeté sans compréhension mènent également à la guerre. La compréhension consiste d'abord à ne pas présenter les faits d'une manière inexacte, comme l'ont fait malheureusement certains journaux de partis amis. La presse de droite ment, nous le savons ; ce n'est pas une raison pour que la presse de gauche l'imité. Etre ferme c'est savoir pourquoi et quand on peut dire non. Nous devons être fermes en ce qui concerne la cessation de l'envoi de volontaires ou de prétendus volontaires. Cet arrêt ne doit pas être unilatéral comme fut l'arrêt des envois de munitions. Le geste de l'Angleterre interdisant unilatéralement à ses nationaux de se rendre en Espagne est inopportun. Il ne faut pas trop, en effet, compter sur la contagion de l'exemple.

Il faut dire non à un moment donné, mais il faut que ce moment soit bien choisi. Il faut choisir le moment où on a la possibilité d'aller jusqu'au bout de son « non » et il faut pouvoir appuyer ce « non » du sacrifice de sa vie.

M. Cudenet a dit : il est inutile de réclamer le contrôle car il n'est pas possible d'exercer ce contrôle. Il a dit aussi : le contrôle c'est la guerre ; mais on a opposé déjà cet argument à ceux qui réclament le contrôle du désarmement. C'est un argument de scepticisme facile.

M. Bergery donne au Comité des informations sur la situation actuelle de l'Espagne.

Les Espagnols aujourd'hui se battent de moins en moins. Le peuple éprouve une immense lassitude et se refuse à suivre l'une ou l'autre des deux idéologies en présence, fascisme et marxisme. Certains pensent que l'Espagne ne tardera pas à réclamer elle-même la non-intervention et à demander qu'on la laisse faire seule sa révolution, qu'on restitue au mouvement son caractère authentiquement espagnol. Certains Espagnols pensent que ce serait le meilleur moyen de sauver à la fois et l'Espagne et la paix de l'Europe.

En raison de l'heure tardive, M. VICTOR BASCH propose le renvoi de la suite de la discussion à une autre séance.

Le Comité décide de tenir une séance exceptionnelle le vendredi 15 janvier à 17 heures.

Séance du 15 janvier 1937

COMITE

Présidence de M. VICTOR BASCH, président

Etaient présents : MM. Basch, Hérol, Langevin, Emile Kahn, Georges Etienne, Mme Bloch, Mlle Colette, MM. Barthelemy, Bergery, Besnard, Casati, Cudenet, Gérin, Hadamard, Picard, Prudhommeaux.

Excusés : MM. Bayet, Bourdon, Sicard de Plauzoles, Mme Paz, MM. Challaye, Delaisi, Gombault, Guerry, Joint, Kayser, Mathieu, Michon, Pioch, Racamond, Reynier, Ruyssen, Tezier, Appleton, Guerry.

La situation internationale et l'Espagne

(Suite)

Le Comité reprend le débat qui n'a pu être terminé le 11 janvier précédent en raison de l'heure tardive. La parole est donnée à M. BERGERY qui propose le projet de résolution suivant :

Le Comité Central approuve le gouvernement français d'avoir, en prenant l'initiative d'un accord de non-intervention, voulu empêcher la guerre civile espagnole de dégénérer en guerre internationale. Le Comité Central a toujours été et demeure hostile à la division de l'Europe en deux camps rivaux — ainsi qu'à toute « guerre de croisade ». Il entend, selon la formule de M. le Président du Conseil, rechercher la Paix avec tous les peuples, quelque soit leur régime intérieur.

Mais le Comité Central attire l'attention du gouvernement sur les limites qu'il serait impossible de transgresser :

1° La non-intervention ne doit pas être unilatérale. A cet égard, le Comité Central regrette que, en août dernier, les livraisons au gouvernement régulier de l'Espagne aient été interdites avant la signature de l'accord international prohibant les livraisons de matériel de guerre. Il se félicite de ce que, malgré l'exemple de l'Angleterre, le gouvernement n'entende pas aujourd'hui renouveler cette erreur en ce qui concerne l'interdiction de l'enrôlement de volontaires réels ou prétendus ;

2° La non-intervention, en l'absence de contrôle, tend nécessairement à devenir une duperie : c'est là l'enseignement de l'expérience acquise.

Le Comité Central est convaincu que la Paix ne peut être que le résultat d'une politique en même temps généreuse et énergique.

Généreuse, dans sa compréhension des besoins des autres peuples, et dans le respect de leur liberté. S'il n'y avait pas duperie dans les faits, l'absence de que les engagements ont été transgressés par leurs adversaires : ces récriminations rendent pour le moins impossible la détente psychologique nécessaire en Europe.

3° En ce qui concerne enfin la prohibition des interventions autres que les livraisons d'armes ou les enrôlements de volontaires, le Comité Central estime qu'il peut être à cet égard ouvert immédiatement une négociation à la double condition : a) que ces interdictions ne portent pas sur les secours d'ordre sanitaire ou humanitaire ; b) que ces négociations ne constituent pas un prétexte pour ralentir ou faire échouer les négociations sur l'objet essentiel, à savoir l'interdiction de l'enrôlement de personnel combattant.

Le Comité Central demande ainsi au gouvernement d'appliquer sa politique extérieure d'une façon en même temps généreuse et énergique. Moins de compréhension isolerait la France. Moins d'énergie encouragerait certains Etats à des aventures nouvelles.

Le Comité Central enfin est persuadé que seule cette politique libérant l'Espagne des influences étrangères est capable de cimenter à nouveau cette noble Nation et d'empêcher que, par sa vassalité vis-à-vis d'autres grandes puissances, elle devienne nécessairement l'origine d'une nouvelle conflagration européenne.

Le Secrétaire général donne lecture des lettres des membres du Comité qui n'assistent pas à la séance.

De M. FELICIE CHALLAYE :

« Je vous serais reconnaissant de communiquer à nos collègues l'addition ci-jointe (1) que les tout derniers événements m'ont amené à joindre à mon ordre du jour. Je vote pour mon ordre du jour et seulement pour celui-ci, au

(1). Voir plus loin la résolution proposée par M. Challaye ainsi que l'additif.

besoin avec l'addition du paragraphe 5 et 7 de votre motion ».

De M. DELAISY :

« Je vote pour le projet de résolution de M. Félicien Challaye. Si toutefois on voulait remplacer les deux derniers paragraphes de ce texte par le dernier alinéa du votre, je me rangerais à ce projet qui me paraîtrait plus constructif et plus précis. »

De M. EMERY :

1^{re} lettre :

« 1° Je vote dans tous les cas contre la motion Bayet qui ne peut rien donner de bon.

« 2° J'approuve intégralement la motion Challaye.

« 3° Sans pouvoir être d'accord avec la motion Kahn tout entière, j'en approuve certaines parties importantes notamment au paragraphe 5 (linéon du problème espagnol et de l'organisation de la paix européenne) et du paragraphe 7 (devoir pour la France d'offrir la paix économique). Ces idées, qui ne contredisent nullement la motion Challaye pourraient utilement s'y ajouter pour l'élargir et la compléter. Si une synthèse peut donc être proposée dans ce sens, je m'y rallie ».

2^e lettre :

« Je m'excuse d'ajouter un post-scriptum à ma lettre d'hier. Mais d'après les journaux de ce matin et les déclarations du quai d'Orsay, les nouvelles sensationnelles sur l'installation des troupes allemandes au Maroc espagnol auraient été des faux. Je n'ai pas besoin de vous dire à quel point il est grave de bouleverser ainsi l'opinion par des rumeurs qui s'avèrent ensuite au moins très douloureuses. Il me semble donc que le Comité Central devrait être unanime — ceci étant sans aucun rapport avec la préférence donnée à telle ou telle méthode de paix — à dénoncer ces pratiques et à demander une enquête sur l'origine de ces faux et sur la propagation. Il devrait en même temps rappeler à l'opinion publique et aux démocrates l'absolue nécessité du sang-froid et de l'esprit critique, les mettre en garde contre la fièvre obsidionale et les vagues de passion irréfléchie. Toute politique est défendable sauf celle des coups de tête et de l'affolement. »

De M. JOINT :

« Je vote pour le projet de Bayet. Cependant je me rallierais volontiers à une motion qui aurait pour base le projet de Bayet avec certains considérants des autres projets, entre autres, le dernier paragraphe du projet Kahn.

De M. GEORGES PIOCH :

« Des trois motions que vous voulez bien m'envoyer, celle de Félicien Challaye est la plus agréable à ma conviction et à mes vœux. Je vote donc cette motion.

« Je souhaiterais, pourtant, qu'on y ajoutât, prise dans la motion de M. Albert Bayet, ce fragment de phrase : « ... et de proclamer que le peuple espagnol a le droit, comme tous les peuples, de disposer librement et souverainement de lui-même ».

« Et, prise dans votre propre motion, cette phrase : « Il demande à la France de refuser son assentiment aux violations du droit et de la liberté, mais d'offrir à tous les Etats, dans un esprit de justice, les moyens de coopération internationale, etc., etc. ».

« Puis-je, cela précisé, formuler un vœu ? Oui, n'est-ce pas ?

« Voici : Je souhaite que certains de nos chers collègues résistent, plus qu'ils ne le firent pendant la guerre, à leur envie héroïque de manger du lion ? J'entends bien que le lion ne serait que de menagerie. Mais l'indigestion qu'on en peut avoir est un puissant danger pour la jeunesse du monde, qui, la première, expliquerait ce festin ordinaire à Saturne, Abraham, Horace le Père, à Don Diège, à Ugo, à Ugo, et même, à Polonius. J'aime et j'admire d'autant plus Léon Blum qu'il n'a pas cessé, comme dit excellemment Alain, de « penser les réalités sous les mots ».

« Je souhaite à tous mes collègues de s'épargner, pour un jour qui pourrait être prochain, les remords de n'avoir pas fait cela aussi scrupuleusement et douloureusement qu'ils le pouvaient.

« Le devoir des vieux — il y a des vieux parmi nous, et j'en suis un autre — c'est, comme disait Anatole France de Pierre Corneille, de ne pas afficher d'héroïques sentiments qui ne leur coûtent rien, puisqu'ils les pêchent dans leur enfance.

« Souffrez que j'enveloppe poliment de littérature ce que je suis, hélas ! capable de dire brutalement. Mais c'est seulement, je le crains, en pratiquant cette patience raisonnée que l'on pourra, peut-être, sauver la Paix et l'Homme.

« Ne disons jamais plus : *Allez, enfants de la Patrie !*

ou comme Romain Rolland aujourd'hui : « Allez, enfants de la Révolution ! »

« Qui ne paraitrait pas doit tout tenter pour que ses cadets ne partent pas. Amen ! »
« Vous pouvez publier ma lettre après l'avoir lue à nos collègues, j'en serai même fort content. »

De M. RACAMOND :

« Je vote pour le projet de résolution présenté par notre collègue Emile Kahn en estimant qu'il pourrait être amendé avec celui de M. Albert Bayet. En tout état de cause je repousse le projet présenté par M. Félicien Challaye. »

De M. REYNIER :

M. Reynier repousse le projet de M. Albert Bayet parce que :

« a) (paragraphe 2) la France, le gouvernement français s'est interdit... etc... Qui : mais tous le monde sait que les Français ravitaillent depuis longtemps.

« b) (paragraphe 4) les atrocités sont une caractéristique essentielle de toute guerre (et même de la colonisation « pacifique »).

« c) (paragraphe 2 et 5) il est au moins imprudent de vouloir soutenir un gouvernement parce que légal : si demain il y a une révolution républicaine contre Hitler, que répondre à ceux qui voudront soutenir un gouvernement devenu légal par les plébiscites multiples. »

Il vote pour le projet Challaye en remplaçant le dernier paragraphe par le paragraphe 2 du projet de M. Kahn, en y ajoutant en entier le 5^e paragraphe du même projet ainsi que le dernier, qui serait amendé de la façon suivante :

« Il demande à la France d'offrir à tous les Etats, dans un esprit de justice le moyen de coopération internationale (création d'une monnaie internationale, financement de grands travaux, abaissement des barrières douanières, reprise des échanges, répartition rationnelle de la main-d'œuvre, distribution équitable des matières premières) qui permettent à tous les peuples de vivre dans leur travail dans la paix, et de réaliser enfin le désarmement total. »

De M. RUYSSSEN :

« Je ne puis m'associer au projet de résolution présenté par notre collègue Bayet. Assurément, si l'on admet que l'Allemagne et l'Italie continuent à ravitailler de matériel et d'hommes les armées rebelles il es logique de demander au gouvernement français d'appuyer le gouvernement légal de Valence. Mais, à mon avis, cette procédure ne ferait qu'éterniser un conflit qui n'a que trop duré. Il faut à la fois obtenir que tout envoi d'hommes et de matériel soit interdit au profit de l'un et de l'autre des deux partis en présence.

C'est dans cet esprit que je me rallie — une fois n'est pas coutume — au projet de Challaye, qui exprime la même idée. Mais ce projet me paraît incomplet et je proposerais de remplacer les deux derniers paragraphes par les suivants :

« Demande au gouvernement français, en accord avec le gouvernement britannique, de poursuivre et d'intensifier ses démarches en vue de la cessation des hostilités en Espagne et de la signature d'un armistice de durée illimitée. »

« Suggère que pendant la durée de cet armistice, un contrôle international, confié autant que possible à la Société des Nations, établisse une zone neutre entre les armées belligérantes et assure l'ordre à l'intérieur de la péninsule.

« Une fois l'ordre économique rétabli et les esprits suffisamment apaisés, il serait procédé à une consultation populaire dont les modalités resteraient à déterminer, permettant au peuple espagnol de se prononcer sur le régime politique qu'il entend se donner. »

Recevez, mon cher ami, l'expression, etc...

TH. RUYSSSEN.

P.-S. — Je sais bien ce que certains de nos collègues objecteront à ma thèse; qu'elle met sur le même pied rebelles et gouvernement légitime. En droit strict, c'est juste; mais, sérieusement, tant d'événements se sont passés depuis les élections de février 1936, que nul ne peut dire aujourd'hui qu'il est la vraie légitimité. Qui peut dire si les populations des deux côtés du front après tant d'épreuves sont pour ou contre Valence ou Burgos ? Dans cette obscurité, une seule chose à faire, mettre l'Espagne en mesure de se prononcer.

J'ajoute que tel est l'avis de beaucoup d'Espagnols que j'ai consultés. »

Par ailleurs M. BOURDON déclare voter pour l'ordre du jour de M. Emile Kahn.

M. GOMBAULT se prononce contre le projet de M. F.

Challaye et vote pour les projets de MM. Kahn et Bayet qui pourraient être fusionnés.

M. J. KAYSER vote le projet de M. Kahn en ajoutant au second paragraphe le membre de phrase suivant :

« Contrôle total, effectif et immédiat, qui permette de vérifier en permanence l'abstention de toute expédition d'hommes et d'armes en Espagne. »

M. MATHIEU se rallie au projet de M. Emile Kahn.

M. MICHON vote pour le projet Challaye.

Au moment où s'ouvre la séance, le secrétaire général reçoit de M. CUDENET la lettre suivante :

« Mon cher secrétaire général,

Je ne pourrai malheureusement pas assister à la séance du Comité Central.

Je vote la motion Bayet fondue avec la vôtre.

Je vote, si elles sont dans l'esprit de ces deux motions et si elles contribuent à la rédaction d'un texte commun, les additions de Bergery.

Je ne vote rien qui signifie une adhésion quelconque à la thèse Challaye.

En cas de doute, je vote tout ce qui se rapproche le plus des textes Kahn et Bayet.

Et cordialement,

Signé : Cudenet. »

M. HERSANT a fait savoir qu'il acceptait le projet de M. Challaye, mais sans complètement et qu'il voterait volontiers une fusion entre le projet de Monsieur Challaye et celui de M. Kahn.

M. Hersant est prêt à se rallier à toute motion qui, approuvant la politique de non intervention du gouvernement, marquerait que la situation ayant évolué, on est amené à reconsidérer l'ensemble du problème (1).

Le Secrétaire Général a reçu de M. Albert Bayet la lettre suivante ainsi qu'un nouveau projet de résolution dont il donne lecture.

Mon cher Président,

Je ne puis assister à la réunion d'aujourd'hui, parce que j'ai été avisé depuis notre dernière réunion que se tenait aujourd'hui à 5 h. 30 la première réunion du Conseil Supérieur de la radiodiffusion dont j'ai accepté de faire partie.

Je vous envoie donc ci-joint un projet de résolution nouveau que j'ai établi en tenant compte de l'intervention, que j'ai trouvée si intéressante, de Bergery.

Bien entendu, je ne m'oppose nullement à ce qu'on tienne compte des suggestions de Kahn sur les possibilités d'un accord franco-allemand toutefois, je désire qu'il soit bien précisé que des négociations touchant cet accord ne pourraient s'ouvrir qu'après que l'Allemagne aurait renoncé en fait à ravitailler Franco ; et je suis sûr d'être sur ce point en plein accord avec Kahn.

Croyez, mon cher Président, à tout mon respectueux et affectueux dévouement.

ALBERT BAYET.

Le Comité Central :

Considérant que la France, le jour même où elle proposait l'accord dit de non-intervention, s'interdisait de ravitailler le Gouvernement de Madrid, alors que l'Allemagne, l'Italie et le Portugal ravitaillaient librement et abondamment la Junte de Burgos;

Considérant que cette intervention à sens unique a failli provoquer la mort de la République espagnole et que, si l'U.R.S.S. n'était pas intervenue, elle l'aurait en effet provoquée ;

Considérant que, le 4 décembre 1936, l'Angleterre et la France ont demandé à l'Allemagne et à l'Italie de suspendre leurs envois de troupes, mais qu'au lendemain de cette

(1) La lettre de M. E. Guerry, datée du 14 janvier, n'est parvenue à la Ligue que le 16. Nous croyons cependant devoir la reproduire :

« Je viens de relire les projets de résolution sur le problème espagnol et je constate que ceux présentés par Bayet et Kahn sont animés du même esprit et qu'ils peuvent sans difficultés être fondus en un seul dans leurs termes. C'est à eux que va mon adhésion tout en regrettant que le projet de Challaye qui est d'une belle élévation contenue, à mon sens, dans son premier paragraphe — ce que j'appellerai une exagération, lorsqu'il met au même niveau « les campagnes de haine et de mensonge chez nous, comme à l'étranger... » Non. L'effort pacifique de la France mérite mieux que cette comparaison humiliante. »

demande lesdits envois se sont faits plus nombreux et qu'à la date du 15 janvier 1937 ils ne sont pas encore suspendus ;

Considérant que la France se déclare prête à interdire les départs de volontaires pour Madrid (alors qu'elle n'avait interdit ces départs ni à l'époque de Lafayette, ni aux temps de la guerre du Transvaal, de la guerre russo-japonaise, des guerres balkaniques, de la guerre contre l'U.R.S.S., de la guerre d'Ethiopie), mais que l'Allemagne, tout en déclarant n'avoir de visées ni sur l'Espagne, ni sur le Maroc espagnol, n'annonce aucune décision d'interdire les envois de troupes allemandes en Espagne ;

Considérant que, si la France s'interdisait de laisser partir des volontaires, pendant que l'Allemagne et l'Italie ne s'interdiraient pas d'envoyer des troupes encadrées, il y aurait là une duperie sinistre dont l'Espagne, la France et la liberté feraient les frais ;

Approuve le Gouvernement français d'avoir déclaré qu'il n'interdirait pas les départs de volontaires avant que l'Allemagne et l'Italie n'arrêtent effectivement leurs envois de troupes ;

Lui demande de déclarer que, si les négociations sur les volontaires se prolongent, la France, en attendant la conclusion, ravitaillera Madrid aussi librement que l'Allemagne et l'Italie ravitaillent Burgos ;

Proclame que le peuple espagnol doit avoir le droit, comme tous les peuples, de disposer librement et souverainement de lui-même.

Le Secrétaire général a également reçu de M. FELICIE CHALLAYE le projet de résolution suivant qui a été adressé à tous les membres du Comité en même temps que la convocation à la séance :

« Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, Félicite le gouvernement français de persévérer dans une politique de paix, en dépit des campagnes de haine et de mensonge qui, chez nous comme à l'étranger, entretiennent et développent la psychose de guerre ;

L'approuve d'avoir proposé aux autres puissances un accord de non-intervention dans la guerre civile espagnole, accord inspiré par un désir de paix qui doit être celui de tous les ligueurs ;

Lui demande de faire les plus énergiques efforts, en union étroite avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, pour faire de cet accord une réalité, pour en étendre la portée, pour arriver à empêcher tout envoi d'argent, de munitions et de combattants aux deux belligérants.

Considère que la non intervention ainsi comprise n'exclut pas une action internationale visant à mettre fin, par les moyens appropriés et le plus rapidement possible, à la guerre civile espagnole ;

Souhaite que le gouvernement français prenne l'initiative d'une telle action ou y participe avec ardeur, dans l'intérêt suprême de l'humanité ».

M. CHALLAYE demande que soit ajouté à sa motion le complément suivant :

« Considérant que l'une des fonctions essentielles de la Ligue de l'Affaire Dreyfus est d'intervenir publiquement toutes les fois que, dans des circonstances graves, l'opinion est égarée par des campagnes de mensonge ;

Considérant qu'à l'unanimité, le congrès de Dijon a chargé le Comité Central de « s'opposer par tous les moyens aux mouvements de panique et aux excitations guerrières, d'où qu'elles viennent ».

Considérant que, depuis plusieurs mois, à l'occasion de la guerre d'Espagne, et notamment en ces premiers jours de 1937 à propos de prétendus débarquements au Maroc espagnol, une grande partie de la presse, y compris certains journaux de *Front populaire* s'emploie à créer, par une falsification éhontée des faits, une atmosphère de panique et d'excitation guerrière, qui rappelle de plus en plus les préparations de l'union sacrée de 1911 et de 1914 ;

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, Demande à son Bureau d'élever enfin la voix et de dénoncer sans délai, « par tous les moyens », aux ligueurs et à l'opinion, le danger que fait courir à la raison commune et à la paix cette déformation systématique et démagogique de la vérité !

Le Comité se trouve donc en présence de cinq motions, deux présentées par M. Bayet, une par M. Emile Kahn, une par M. Challaye (motion comportant un additif) et une par M. Bergery.

M. EMILE KAHN est très frappé de la coïncidence qui fait que des collègues éloignés les uns des autres comme MM. Emery, Reynier, Challaye, aient pu penser en même temps à prendre deux paragraphes de sa motion pour les ajouter à la motion de M. Challaye. M. Kahn s'élève contre cet amalgame. C'est dénaturaliser entièrement l'esprit de son texte que d'en extraire

deux paragraphes et de les ajouter à la motion de M. Challaye. S'il y a une fusion possible, c'est entre son texte et ceux de MM. Bayet et Bergery, inspirés du même esprit, mais non avec celui de M. Challaye, animé d'un esprit contraire.

Pourquoi M. EMILE KAHN a-t-il présenté un texte ? Pour s'abstraire des dissentiments sur le passé.

Les projets de MM. Bayet, Challaye et Bergery ont un point commun en ce sens qu'ils portent les uns et les autres une appréciation d'ordre historique sur la politique de non-intervention. M. EMILE KAHN, au contraire, s'est abstenu de toute appréciation, estimant qu'il ne s'agit pas de porter un jugement sur le passé mais de se placer en face de la situation actuelle et de se mettre d'accord sur les mesures à prendre.

M. Albert Bayet réclame le droit pour l'Espagne de disposer d'elle-même. Cela est évident, mais vague. Réclamer le droit de ravitailler l'Espagne, en armes, c'est une position qu'on a pu prendre à un certain moment, et qu'on sera peut être amené à reprendre mais qui ne répond actuellement à aucune nécessité, puisque les Espagnols eux-mêmes ont cessé de le demander.

M. EMILE KAHN a visité récemment plusieurs régions (la Loire, le Sud-Est, les Basses-Pyrénées), partout les ligueurs se sont déclarés unanimement d'accord sur un certain nombre de propositions ;

a) l'intervention des Etats fascistes en Espagne est une menace directe contre l'indépendance et la sécurité de la France ;

b) l'audace croissante des Etats fascistes est due à la fois aux succès qu'ils ont remportés et à la résignation des démocraties acceptant à chaque fois le fait accompli ;

c) il est indispensable, pour la sauvegarde des intérêts de la France et de la paix, que les puissances démocratiques prennent une attitude de fermeté. Elles doivent toutes ensemble être fermes dans le langage à tenir aux Etats fascistes. La France, en ce qui la concerne, doit être également ferme vis-à-vis de l'Angleterre. La preuve vient d'être donnée que cette attitude suffit à faire reculer le fascisme sans compromettre la paix : quand la France et l'Angleterre ont averti les intéressés qu'elles ne toléreraient pas la tentative d'établissement des Allemands au Maroc, Hitler s'est incliné et une grave cause de conflit a été éliminée.

d) On ne peut plus trouver la solution satisfaisante des affaires d'Espagne que dans un grand règlement international ; il faut négocier avec tous les Etats, quel que soit leur régime intérieur, et leur offrir la coopération économique, qui donne à tous leurs peuples les moyens de vivre, mais en posant les conditions d'ordre politique qui puissent assurer la paix ; respect du droit des peuples à commencer par le peuple espagnol, participation à la sécurité collective, limitation et réduction des armements.

M. KAHN maintient sa résolution précédente, repousse l'amalgame avec la motion de M. Challaye, mais ajoute à son texte, le paragraphe suivant :

« Il se félicite du récent succès de la démarche franco-britannique au sujet du Maroc espagnol, succès démontrant que de la fermeté des Etats démocratiques en présence des usurpations fascistes, dépend la sauvegarde de la paix ».

M. VICTOR BASCH a l'impression que les projets présentés par MM. Bayet, Bergery et Emile Kahn pourraient être fondus en un seul texte. Celui de M. Félicien Challaye, au contraire, procède d'un esprit absolument différent.

Le Président propose, en conséquence, de mettre d'abord aux voix le texte de M. Félicien Challaye. (Sans le complément).

Ont voté pour : MM. BARTHELEMY, BERGERY, CASATI, CHALLAYE, DELAISI, EMERY, GERIN, HERSANT, MICHON, R. PICARD, PICH, REYNIER, RUYSSEN.

Ont voté contre : MM. VICTOR BASCH, BAYET, BERNARD, MINE BLOCH, MM. BOURDON, BOZZI, MILLE COLLETTE, MM. CUDENET, DEMONS, GOMBAULT, GUERRY, GUEUTAL, HADAMARD, HEROLD, JOINT, KAHN, KAYSER,

LANGEVIN, MILHAUD, PRUDHOMMEUX, RACAMOND, SICARD DE PLAULOLES, TEXITER.

Sur le complément de M. Challayé à sa motion, M. BERGERY demande à expliquer son vote. M. Bergery trouve des choses exactes dans le complément à la motion de M. Félicien Challayé, mais il ne la votera pas néanmoins car il est choqué par le fait que Monsieur Challayé reproche aux journaux du Front populaire leurs mensonges sans reprocher les leurs aux journaux de droite. Si on voulait voter le complément à la motion Challayé, il faudrait donc y ajouter un complément nouveau.

M. CUDENET proteste contre les allégations de M. Challayé. Les informations sur le Maroc espagnol qui ont été publiées par la presse de gauche sont exactes. Dire qu'elles sont mensongères, c'est fournir des armes à Hitler.

M. BERGERY regrette d'avoir à dire qu'il y a effectivement des mensonges dans certains journaux de gauche. Il n'emploie pas le mot mensonge à la légère, il entend par mensonge l'allégation d'un fait faux dont la fausseté est connue. Il y a évidemment dans certains journaux de Front populaire des titres tendancieux, des informations incomplètes, et l'on ne peut pas dire qu'ils soient innocents de toute déformation des faits.

M. HADEMARD joint sa réprobation entière à celle de M. Bergery, mais il le trouve injuste de juger de toute la presse de gauche sur un seul cas.

M. CUDENET regrette que dans l'ordre du jour de M. Challayé on ne trouve que des attaques contre la gauche et jamais contre l'hitlérisme.

Le complément à la motion de M. Challayé est mis aux voix.

Ont voté pour : MM. CASATI, CHALLAYE, GÉRIN.

Ont voté contre : MM. BASCH, BESNARD, Mme BLOCH, Mlle COLLETTE, MM. CUDENET, ETIENNE, HADAMARD, HÉROLD, HERSANT, E. KAHN, LANGEVIN, R. PICARD, PRUDHOMMEUX.

Se sont abstenus : MM. BARTHELEMY et BERGERY.

M. GÉRIN demande que le président mette aux voix le texte de M. Challayé avec adjudication des paragraphes 5 et 7 du projet de M. Emile Kahn.

M. VICTOR BASCH répond qu'il n'est pas possible de voter une addition à un texte qui a été repoussé. La proposition de M. René Gérin n'est pas mise aux voix.

M. VICTOR BASCH propose qu'un texte soit rédigé en commun par MM. Bergery et Emile Kahn qui s'inspireraient du texte de M. Bayet.

M. EMILE KAHN propose que M. Bayet soit adjoint à la Commission de rédaction qui pourra aboutir très vite.

M. R. PICARD demande qu'au cours de la rédaction du texte définitif, il soit tenu compte de l'observation suivante : il y a intérêt, comme le propose M. Emile Kahn dans le septième paragraphe de son projet, à prévoir des dispositions en vue d'établir la paix économique, mais est-il opportun d'offrir des compensations à des Etats qui ont déjà pris des gages importants ?

M. R. Picard pense que cet argument doit être utilisé avec discrétion.

M. BERGERY répond que ces dispositions sont liées à la limitation des armements et à la paix politique.

M. VICTOR BASCH demande au Comité de faire confiance aux trois collègues qui ont été proposés pour rédiger un texte commun.

La proposition de M. Victor Basch est adoptée à l'unanimité. En conséquence MM. Albert Bayet, G. Bergery et Emile Kahn sont chargés de rédiger un texte commun, qui s'inspire de leurs trois motions et des idées échangées dans le débat ; s'ils se mettent d'accord, leur texte sera définitif (voir le texte de la résolution Cahiers 1937, page 35).

NOS INTERVENTIONS

L'arrestation de M. Georges Riol

A Monsieur le Ministre de la Justice

Nous avons le devoir de protester auprès de vous contre l'arrestation et la détention injustifiée de M. Riol, dentiste à Mehun-sur-Yèvre.

Nous n'avons pas besoin de rappeler des faits que tous les journaux ont relatés et qui ont été portés à votre connaissance.

Attachés au principe de la liberté individuelle et au respect de la loi, nous ne saurions trop nous élever contre l'arrestation d'un homme que rien ne permettait de considérer « a priori » comme un délinquant. Etabli à Mehun-sur-Yèvre depuis 1928, M. Riol avait un domicile fixe, des moyens d'existence connus ; président du syndicat des chirurgiens-dentistes du Cher, il jouissait à juste titre de l'estime de ses confrères et de ses concitoyens. La dénonciation de quelqu'un qui, abusé par une ressemblance, a cru voir en M. Riol un banquier en fuite, et dont les dires n'étaient étayés d'aucune preuve sérieuse, aurait pu donner lieu à une enquête discrète ; elle ne pouvait, avant toute vérification, justifier une arrestation et une aussi longue détention.

La légèreté avec laquelle l'arrestation a été opérée, la lenteur avec laquelle il a été procédé aux vérifications utiles ne manqueront pas, nous en sommes certains, de vous indigner.

Vous tiendrez certainement à rappeler à tous les magistrats dont la responsabilité a été engagée que l'honneur et la liberté des citoyens sont sous leur sauvegarde et non pas à leur merci : vous prendrez à leur égard les sanctions qui s'imposent.

(février 1937.).

M. Marc Rucart n'a pas manqué de procéder à l'examen personnel de cette affaire et de demander des explications au Procureur de la République de Bourges. Nous attendons les décisions qu'il ne manquera pas de prendre.

D'autre part, nous sommes intervenus auprès du ministre de l'Intérieur. L'enquête prescrite par ce dernier ayant révélé que des fonctionnaires d'un département avaient une part de responsabilité dans cette affaire, M. Geoffroy, commissaire de police mobile à Orléans, a été mis en disponibilité d'office pour une durée de deux ans.

JUSTICE

Grâces

Villard. — Nos lecteurs se souviennent de l'affaire Villard (voir « Cahiers » du 20-1-1936, p. 44).

Au début de l'année 1931, M. Coste, entrepreneur à Lyon, était, dans un chantier, blessé d'un coup de revolver, et quelques jours plus tard, il succombait à ses blessures.

M. Antoine Villard, maçon, fut arrêté et accusé de ce meurtre. Le 2 novembre 1931, il était condamné par la Cour d'Assises du Rhône, à dix ans de réclusion, il n'a jamais cessé de protester de son innocence.

En 1935, un des témoins à charge s'est rétracté, exposant dans une lettre adressée au syndicat autonome des maçons et aides de Lyon et banlieue, qu'il n'avait accusé Villard que sous la pression des dirigeants de l'entreprise où travaillait celui-ci.

Cette lettre a été égarée et nous n'avons pas pu demander la révision du procès.

Tous ceux qui connaissaient Villard croyaient à son innocence et un entrepreneur de Lyon s'était offert à l'employer s'il était libéré.

Nous avons fait de nombreuses démarches qui vien-

ment d'être couronnées de succès. Tous les ligueurs seront heureux d'apprendre que Villard a été libéré au mois de janvier dernier.

COLONIES

Droits des fonctionnaires

Le congé en France des fonctionnaires coloniaux d'origine locale. — Nos sections de Basse-Terre (Guadeloupe) et Saint-Denis (La Réunion) nous avaient transmis les justes doléances des fonctionnaires locaux originaires de la colonie, au sujet de la circulaire de M. Pierre Laval en date du 11 octobre 1935, leur supprimant le droit au congé administratif dans la Métropole, ce droit étant réservé aux seuls fonctionnaires d'origine métropolitaine.

Dès le 15 février 1935, nous intervenions au ministère. « Cette mesure », écrivions-nous, prise dans un but d'économie, se justifierait par le fait que la présence des fonctionnaires du cadre local, qui n'ont pas de famille ni d'intérêts en France, ne peut y être indispensable. Cette affirmation ne paraît d'ailleurs pas toujours exacte, beaucoup de fonctionnaires ayant leurs parents établis en France.

« En tout état de cause, cette mesure, en partageant les fonctionnaires d'une même Colonie en deux catégories, crée une inégalité qui blesse profondément les fonctionnaires originaires du pays où ils sont en service. »

Nos nombreuses démarches devaient demeurer sans effet auprès des ministres d'alors.

Mais, reprises dès juillet 1936, elles ont trouvé, en notre collègue Marius Moutet, un ministre compréhensif et vivement désireux de donner satisfaction aux légitimes revendications d'une catégorie de fonctionnaires particulièrement digne d'intérêt. Le 19 décembre 1936, la circulaire du 11 octobre 1935 a été révoquée.

LA LIGUE ET L'AMNISTIE

L'amnistie des « dénaturalisés »

Nous avons récemment signalé nos efforts en vue de faire insérer dans la loi d'amnistie une disposition concernant les « dénaturalisés ». (Cahiers 1937, p. 59).

La Ligue, en effet, s'est toujours intéressée à la question et nos lecteurs n'ont pas oublié nos campagnes en faveur d'Olzanski, le mineur polonais déchu le 7 décembre 1932 de la nationalité française qu'il avait acquise en 1909, pour « paroles, discours publics, gestes et écrits » jugés contraires à la sûreté de l'Etat, en vertu des articles 9 et 10 de la loi du 10 août 1927 (voir Cahiers 1932, p. 641-756-760 ; 1933, pages 61-282).

Tout en préparant un texte de proposition de loi de nature à éviter la possibilité, dans l'avenir, de nouveaux abus, par la suppression des articles 9 et 10 de la loi de 1927, nous avons tenté d'obtenir la renaturalisation d'Olzanski. La loi d'amnistie offrirait le moyen d'y parvenir, et nous avons voulu en profiter. La Commission ayant écarté notre suggestion, nous avons pensé que le Parti communiste, auquel appartiennent les dénaturalisés dont le cas nous avait paru intéressant, pourrait se charger de faire présenter à la Chambre un amendement au projet de gouvernement, et nous avons adressé à M. Renaud Jean, secrétaire du groupe communiste à la Chambre des Députés, la lettre suivante :

« Notre Association a toujours porté un vif intérêt à la question de la dénaturalisation des étrangers et avait maintes fois réclamé l'abrogation des dispositions de la loi du 10 août 1927 qui la prévoient. Nous avons également mené campagne pour Olzanski lorsqu'en 1932, il lui fut fait application rigoureuse de ces dispositions.

« Au moment où le Parlement s'apprete à voter la loi d'amnistie, nous avons pensé que nous pourrions y faire

inclure le cas des naturalisés déchus judiciairement de leur nationalité, et nous avons écrit en ce sens au rapporteur de la Commission de législation civile, M. René Richard, pour lui demander d'insérer dans le texte de la Commission une disposition portant amnistie des « faits ayant servi de base à une action de déchéance de nationalité, lorsque ces faits avaient un caractère politique ou social », et prescrivant la réintégration dans la qualité de Français de ceux qui en ont été privés dans ces conditions.

« M. René Richard vient de nous faire savoir que notre proposition n'avait pas pu être retenue. Le rapporteur s'appuie sur des arguments juridiques qui nous paraissent solides. Nous ne renonçons pas, toutefois, à l'espoir de voir réparer, par voie d'amnistie, une injustice contre laquelle nous nous sommes toujours élevés. Nous demandons au groupe communiste de la Chambre des députés, directement intéressé en la circonstance, d'examiner la question de savoir s'il ne jugera pas opportun de proposer en séance un amendement conçu dans le même sens que celui que nous avons proposé à la Commission de législation civile. »

Nous sommes heureux d'enregistrer le succès de l'amendement présent, conformément à nos suggestions, par MM. Quinot et Langumier, qui ont fait adopter par la majorité républicaine de la Chambre des Députés la disposition suivante :

« Sont réintégrés dans la nationalité française ceux qui en ont été déclarés déchus en vertu du paragraphe 5 de l'article 9 de la loi du 10 août 1927. Les instances en cours sont déclarées éteintes. »

L'amnistie

pour l'instituteur Paul Marlin

Le Comité Central a été saisi dans sa séance du 30 janvier 1936, des conditions dans lesquelles un instituteur du Loiret, Paul Marlin, avait été injustement condamné pour outrage public à la pudeur. (Cahiers 1936, p. 75 et 412).

Marlin a bénéficié d'une mesure de grâce.

Notre collègue, M. Eugène Frot qui avait, depuis le début de l'affaire, mené campagne en sa faveur a pu faire voter par la Chambre la déposition suivante qui permit à Marlin d'être compris dans l'amnistie :

Amnistie est accordée à tous les délinquants primaires pour les faits commis antérieurement au 22 décembre 1936 qui ont entraîné une condamnation.

« Soit à une peine inférieure ou égale à six mois d'emprisonnement, accompagnée ou non d'une peine d'amende, quand le délinquant a bénéficié d'une grâce totale, ou d'une commutation de la peine d'emprisonnement en peine d'amende, ou d'une remise partielle de peine ayant réduit l'emprisonnement à une durée égale ou inférieure à quinze jours d'exécution effective. »

UN NOUVEAU TRACT :

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Ses principes,

ses méthodes,

et son esprit

(Résolution du Congrès d'Hyères)

Gratuit dans nos bureaux.

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

I. — Nos interventions

Du 25 février au 10 mars 1937 des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos sections et fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la fédération et de la section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Alger, Algérie, indemnité des fonctionnaires des tabacs, Finances ; gardes-champêtres français des communes mixtes, statut, Gouverneur général Algérie.

2° Affaires soumises par les Sections

Antibes, Michel, Colonies.
Aubervilliers, Rémy Pol, Santé.
Beaumont-le-Roger, De Fanti, Justice.
Bougie, Hadjadj Joseph, Justice.
Casablanca, Maroc marché du blé, Affaires Etrangères.
Dijon, Dijon, aumônier du lycée Carnot, Education Nationale.

Dinan, Fonctionnaires retraités de la loi du 18-8-36, Président du Conseil.

Fougères, Pen Broh, protestation contre personnel soignant de l'Hôpital, Sous-secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance.

Gérardmer, Retournard, Guerre.

Kerrata, Gardes-champêtres français des communes mixtes statut, Gouverneur général Algérie.

La Roche-sur-Yon, Goupil Louis, Agriculture.

Ligny-en-Brionnais, Dauvergne Antoine, Pensions.

Longwy, Bozzoni Jean, Intérieur.

Lorient, Sourd-muets (éducation et entrée dans les administrations), Santé.

Lyon, Honczaruch, Intérieur.

Marseille, Cinelli Roger, Justice ; Menconi Pilade, Travail ; Posniourkoff (Mme), Intérieur ; Sabatini François, Justice.

Montsoult, Attainville, situation faite aux élèves de l'école publique, Education Nationale ; Montsoult, création école de filles à, Education Nationale.

Nancy, Antler Maurice, Intérieur.

Nangis, Briant, Justice.

Nice, Pamarola, Pas-de-Calais.

Paris-6^e, Finkelstein Adolphe, Intérieur.

Saumur, Vierron Daniel, Colonies.

Saverne, Grimmer, Agriculture.

Strasbourg, Alsace-Lorraine, promotion dans enseignement supérieur crédits nécessaires, Sous-Secrétaire Présidence du Conseil ; Grimme, Agriculture ; Metzger, Intérieur ; Robinet, Guerre.

Toulon, Macchiarini Alfreri, Intérieur.

Tunis, Mohamed Salah Tinkil, Résident général Tunisie.

Urepel, Erreca Bernard, Finances.

3° Ligues étrangères

Ligue allemande, Aul Hellmut, Intérieur.

Ligue hongroise, Feldmesser, Travail ; Gelb (Mme), Intérieur.

Ligue italienne, Bozzoli Ivo, Intérieur ; Bozzoni Giovanni, Intérieur ; Brouga Faustino, Intérieur ; Brunini Emilio, Intérieur ; Bussadori Quinto, Travail ; Cocco Antonio, Intérieur ; Costa Domenico, Intérieur ; Delmonte Romeo, Travail ; Divani Orlando, Intérieur ; Ferri Federico, Intérieur ; Formasari Giulia, Travail ; Gabarek, Intérieur ; Greggio Antonio, Préfet de Police ; Guidi Gino, Intérieur ; Martini Argenti, Intérieur ; Martini Paolo, Intérieur ; Menconi Pilade, Travail ; Minguzzi Andréa, Intérieur ; Morganti Ottavio, Travail ; Negri Giuseppe, Travail ; Nofri Genziano, Intérieur ; Piaz Amedeo, Intérieur ; Poloni Giuseppe, Travail ; Riccioli Otello, Intérieur ; Righi Giuseppe, Intérieur ; Rocchi Antoine, Intérieur ; Slocchi Ercole, Travail ; Tortora Michèle, Intérieur ; Turrin Matteo, Travail ; Vattovaz Vitale, Intérieur ; Venturi Galliano, Intérieur ; Verdura Attilio, Travail.

Ligue luxembourgeoise, Springut Joseph, Intérieur.

Ligue polonaise, Jaszynski Salomon, Intérieur.

Ligue russe, Peniovilkevitch Léon, Intérieur ; Tabakow Meer, Intérieur.

Ligue suisse, chômage, convention franco-suisse, Travail.

SITUATION MENSUELLE

Sections installées

7 janvier 1937. — St-Jouin-de-Marnes (Deux-Sèvres), président : M. Ernest Doubard, maire à Château, commune de St-Jouin-de-Marnes.

7 janvier 1937. — Nogent-s-Marne (Seine), président : M. Bolender, architecte, 6, rue de Mogador, à Paris.

7 janvier 1937. — St-Ciers-s.-Gironde (Gironde), président : M. Fernand Trijard, cultivateur.

21 janvier 1937. — St-Chamond (Loire), président : M. Joseph Borde, commerçant, 7, rue Jean-Jaures.

22 janvier 1937. — Villemur (Haute-Garonne), président : M. Gilbert, commerçant.

27 janvier 1937. — Arles-s.-Tech (Pyrénées-Orientales), président : M. Baptiste Pams, maire, conseiller général.

27 janvier 1937. — Elne (Pyrénées-Orientales), président : M. Louis Marcerou, maire.

1^{er} février 1937. — L'Isle-Adam (S.-et-O.), président : M. Henri Vogt, retraité, 136, rue de Pontoise.

4 février 1937. — Verneuil-s.-Avre (Eure), président : M. G. Alleaume, instituteur honoraire, rue Saint-André.

4 février 1937. — St-Georges-des-Coteaux (Chte-Infre), président : M. Guérineau, instituteur.

8 février 1937. — Le Beausset (Var), président : M. Edouard Imbert.

8 février 1937. — Auzelles (P.-de-D.), président : M. Gidon, maire.

8 février 1937. — St-Alyre-d-Arlanc (P.-de-D.), président : M. Jean Mestre, maire.

11 février 1937. — Albon (Drôme), président : M. Charles Chamoux, instituteur.

11 février 1937. — La Motte-de-Galaure (Drôme), président) ; M. François Ronat.

22 février 1937. — Alixan (Drôme), président : M. Philippe Schroff, ébéniste, quartier des marais, à Alixan.

22 février 1937. — Fronton (Haute-Garonne), président : M. Garrigues, viticulteur.

23 février 1937. — Longue (Maine-et-Loire), président : M. Julien Paye, ingénieur du Service vicinal, rue du Dr-Assier.

25 février 1937. — Salles-s.-Mer (Chte-Infre), président : M. Raoul Théraud, propriétaire.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

CH. STEBER : *La Sibérie* (Payot, 1937, 12 fr.). — Sur cet immense pays, à peu près inconnu des Occidentaux, l'auteur fournit de nombreux renseignements géographiques, ethnographiques et surtout économiques. Il montre — en le louant sans réserves — l'immense effort de mise en valeur accompli et poursuivi depuis 15 ans, de l'Oural au Pacifique, du pôle à la Mongolie. Des cartes et des croquis illustrent utilement ce captivant exposé. — R. P.

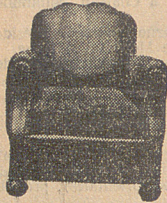
D. CENTORE-BINEAU : *Saint-Just* (Payot, 25 fr.). — Dans cette biographie, écrite avec une sympathie non dissimulée pour son héros, l'auteur a su restituer l'atmosphère de la grande Révolution et faire revivre les personnages au milieu desquels vécut Saint-Just. Notre époque nous a quelque peu fatigués des grands événements : guerres, révolutions..., mais on ne se défend pas contre l'ardente émotion que fait naître le rappel d'une vie comme celle de Saint-Just, par un auteur de talent. — R. P.

LOUIS-R. FRANCK : *L'expérience Roosevelt et le milieu social américain* (Alcan, 1937, 30 fr.). — On n'a pas oublié l'étude documentée et clairvoyante que L. R.-F. consacra il y a quelques années à l'économie fasciste. Son livre sur les Etats-Unis, s'il n'a semble moins approfondi, est tout aussi vivant que le précédent. Le but de l'auteur n'était pas, ici, de fournir un exposé minutieux de la N. R. A. ou de l'A. A. A., déjà périmées en partie, dépassées par ailleurs. Il a voulu nous faire connaître la psychologie des diverses classes du peuple américain et la manière dont elles réagissent devant les essais d'économie dirigée et étatisée. Le vrai problème, selon lui, pour cette nation, consiste dans la formation de cadres gouvernementaux solides et d'une élite administrative compétente et désintéressée. Il n'est pas sûr que l'économie dirigée y contribue ; pas plus en Amérique qu'ailleurs, elle ne diminue l'influence des intérêts économiques puissamment organisés, de la corruption politique ou de l'esprit dénégogique. Les conclusions de L. R.-F., sans être formulées systématiquement, nous ont paru peu favorables aux régimes de contrainte économique. Son livre est, pour nous, dans les circonstances que traversent les principaux pays d'Europe, d'une particulière importance. — R. P.

Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04
50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINÉ

GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis 175 fr.

Conditions spéciales aux Ligneurs
EXPOSITION UNIQUE
200 MODÈLES

La plus importante fabrique spécialisée
dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS :
6, bd Voltaire, Paris 11^e Tél. Roquette 10-04

Catalogue
L franco

CABILLON
monnaie
spécialité
225^{fr}

CROCHÈTE
100^{fr}

**BIJOUTERIE
HORLOGERIE
JOAILLERIE
ORFÈVRE**

Théo

Maison de confiance fondée en 1874
150, B^e Magenta - Paris
TRUDAINE 05-02

GRAND CHOIX DE
BIJOUX & DIAMANTS
D'OCCASION

Achat et
échange
de tous
bijoux

MÉNAGERIE
Métal blanc
Argent 800
225^{fr}
en Ronds

GRAND CHOIX
D'ALLIAGES
de bijoux
de fantaisie

DIAMANTS
pour incrustations
de QUALITÉ ÉGALE

Faites confiance à Théo

LE BON BIJOUTIER
QUI VOUS RECEVRA BIEN ET VOUS SERVIRA CONSCIEUSEMENT

COMPAREZ LE CHOIX
LA QUALITÉ
LES PRIX

A TOUS LES PRIX ILS SONT BEAUX
LES BIJOUX DE CHEZ Théo

Catalogue gratuit

Remise de 10 % aux Ligneurs

UN TRESOR CACHÉ!

dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, C.H. Fer, Panama, etc... publiées avec tous les Tirages (Lois et Pairs). Abonnez-vous : 1 an 12 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau C.T., N° 6, fg. Montmartre, Paris

Le Gérant : JEAN AUGER.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nlle)
19, rue du Croissant, Paris-9^e

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligneurs
des conditions spéciales :

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.)
Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 %.

LINGE DE MAISON

— Linge de maison, Toiles du Nord, des Vosges et de
Bretagne. Ulmann, 15, rue des Jeûneurs. Remise 15 0/0.

MEUBLES

— Paris-Meubles, 28 bis, rue Dammrémont, Paris-13^e. Lile-
rie, lingerie, T.S.F. A crédit, payable en deux ans, rien
d'avance. Remise 10 %.

SIÈGES

— Les Sièges Constant, 6, Bd Voltaire, Paris-XI^e.
(Tél. : Roq. 10-04.) Fauteuils grand confort 50 % moins cher.

VETEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.)
Le beau tailleur, strict sur mesures. Remise 10 %.

VINS ET CHAMPAGNES

— P. Delaire, à Cersenil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.)
Champagnes, Champagne bon cru 8 ou 9 fr. à la b. rendu
gare, suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-
et-Loire). Grands vins d'Anjou. Coteau du Layon. Vin blanc
et rosé en cercle et en bouteilles.

— Saint-Emilion 1935 à 1 fr. 35 la bouteille, 11 degrés, les
tûts prêtés toutes contenances. Demander prix années an-
térieures. — Gaury Roger, propriétaire de grands crus, à
Saint-Emilion (Gironde).

— St-Emilion 1936 à 225 fr. l'hecto 11 degrés /12 fût
prêter toutes contenances. Gaury R., prop. Gds crus.
St-Emilion.

AUX LIGUEURS COMMERÇANTS

Beaucoup de nos collègues ont exprimé le
désir de s'adresser de préférence à des *com-
merçants-ligneurs* pour les achats qu'ils ont à
faire. Pour cela, il faut que les *ligneurs-ache-
teurs* connaissent les *ligneurs-vendeurs*, les
Cahiers offrent ce moyen.

Il suffit que les *ligneurs-commerçants* se fas-
sent connaître par l'insertion d'une annonce
dans notre organe.

On sait que le prix de cette publicité est très
réduit : 5 francs la ligne de 55 lettres ou
signes.

Ligneurs-commerçants, n'hésitez donc pas à
nous envoyer vos ordres de publicité, vous atti-
rez à vous la clientèle de nos collègues et
aiderez nos *Cahiers* en même temps.